

Les Bigognes

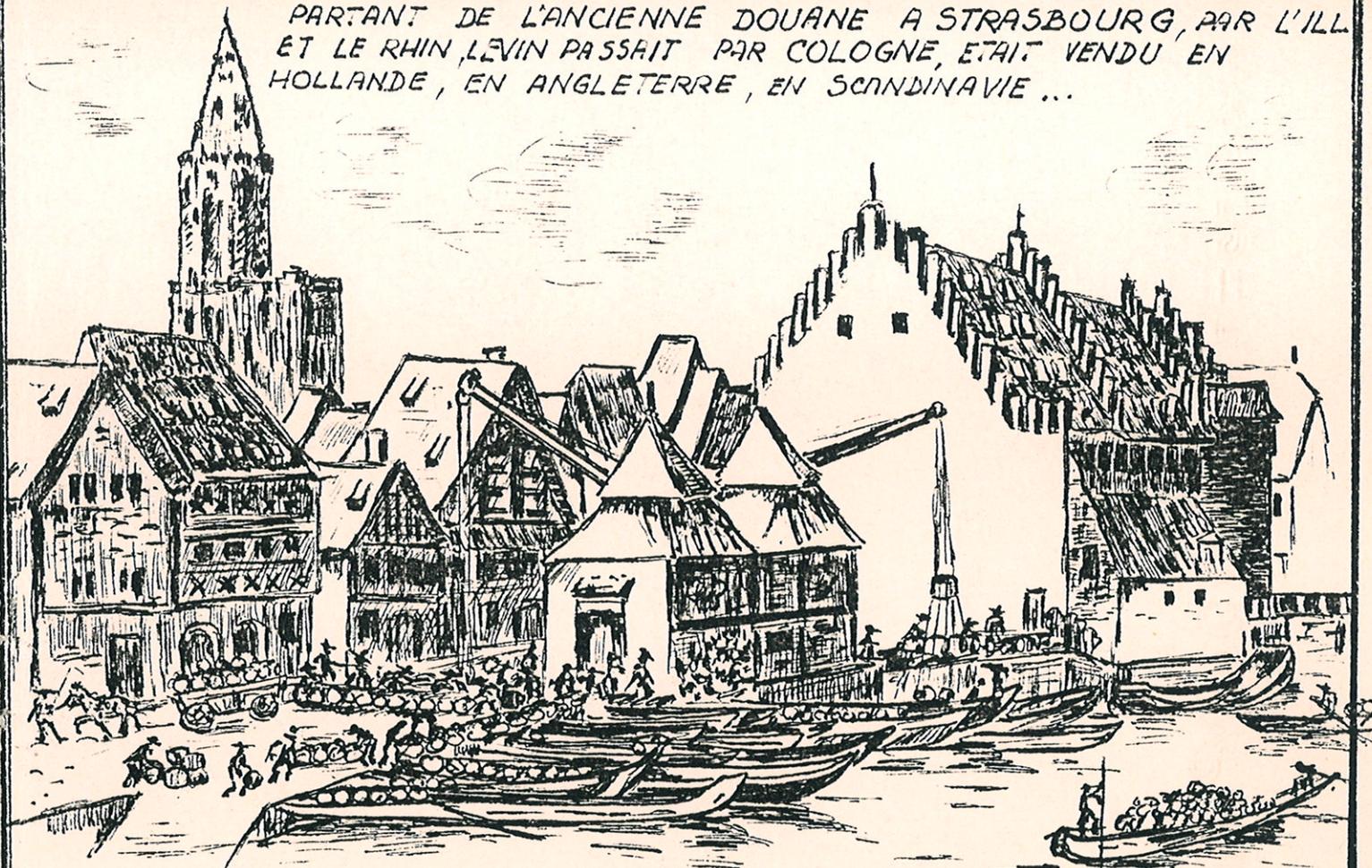
Bulletin Communal

N° 12



S^T HIPPOLYTE

LE COMMERCE DU VIN EN ALSACE EN 1630
PARTANT DE L'ANCIENNE DOUANE A STRASBOURG, PAR L'ILL
ET LE RHIN, LE VIN PASSAIT PAR COLOGNE, ETAIT VENDU EN
HOLLANDE, EN ANGLETERRE, EN SCANDINAVIE ...



Bonne et heureuse année



LE MOT DU MAIRE

C'est dans un décor printanier que nous avons tourné la dernière page de l'année 1988, en nous demandant quand enfin l'hiver frappera à nos portes ...

Cette clémence inhabituelle du temps, bénie par les uns, regrettée par les autres, vous aura certainement permis, du moins je l'espère, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le faire lors de la réception du Nouvel An, je profite des lignes du présent article pour présenter, à vous-mêmes et à ceux qui vous sont le plus chers, mes meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé.

Que l'année 1989 vous soit propice dans tout ce que vous allez entreprendre et permette également à notre cité de se développer dans le calme et la sérénité.

Que l'esprit de concorde et d'unité préside dans toutes vos démarches.

De nouvelles élections municipales auront lieu les 12 et 19 mars prochains. La presque totalité de l'ancienne équipe se soumettra à nouveau à vos suffrages.

Auparavant, je tiens à exprimer à chacun des conseillers sortants mes remerciements les plus chaleureux pour l'excellent travail accompli, dans la dignité et le respect réciproque.

Leur tâche n'était pas simple, des problèmes importants pesaient sur leurs épaules, surtout en début de mandat. Leurs réalisations leur feront honneur.

Parmi les partants ayant le plus d'ancienneté, il convient de citer particulièrement :

- MUHR Raymond, conseiller depuis 1959
- HUMBRECHT Charles, Conseiller et Adjoint depuis 1965, Maire de 1971 à 1977, 2e Adjoint de 1977 à nos jours.

La future équipe sera confrontée à des choix importants qui conditionneront l'avenir de St-Hippolyte :

- nouveau forage pour le captage de l'eau potable distribuée par le Syndicat de Bergheim-St-Hippolyte, permettant d'éliminer durablement le problème des nitrates ;



- maîtrise de l'aménagement de la zone artisanale ;
- construction d'un atelier communal entraînant la démolition du hangar de la maison de retraite ;
- aménagement du jardin public ainsi que du carrefour du Haut-Koenigsbourg ;
- aménagement du chemin du Törrel ou rue des Schlossreben, ainsi que de la rue du Parc ;
- amélioration du fleurissement communal, accueil des touristes par une meilleure information ;
- et enfin, pour ne citer que l'essentiel, poursuite de la politique de replantation des parcelles forestières sinistrées par les dégâts de gibier.

Ce n'est pas un programme électoral, mais un simple constat qui se dégage de l'actualité municipale.

Le tout est réalisable, à condition de l'étaler dans le temps et de s'y attaquer avec courage et détermination.

R. HERTFELDER

oOo

Das Wort des Herrn Maire

Bei wahrer Frühlingssonne haben wir das Jahr 1989 begonnen, uns fragend, wann der Winter anklopfen würde !

Ich hoffe, daß Ihr bei dieser ungewöhnlichen Milde des Wetters den Jahresabschluß auf die angenehmste Art verbracht habt und benutze diese Gelegenheit, Euch und Euren Lieben meine bereits beim Neujahrsempfang dargebrachten besten Glück- und Gesundheitswünsche zu entbieten.

Möge das neue Jahr alle Eure Unternehmungen begünstigen und unserem Ort gestatten, sich in Ruhe und Eintracht weiter zu entwickeln.

Neue Gemeindewahlen werden am 12. und 19. März stattfinden. Der fast vollzählige jetzige Rat wird sich Eurer Wahl stellen.

Vorher meinen wärmsten Dank den bisherigen Ratsherren für die vorzügliche, in Würde und gegenseitiger Achtung geleistete Arbeit. Die erzielten Resultate gereichen allen zur Ehre.

Nennen wir besonders, unter den ausscheidenden Langjährigsten : MJHR Raymond, Ratsherr seit 1959 und HUMBRECHT Charles, Ratsherr und Beigeordneter seit 1965, Maire von 1971 bis 1977, zweiter Abgeordneter von 1977 bis heute.

Die Zukunft von St.Hippolyte ist bedingt durch wichtige Entscheidungen, die den künftigen Rat erwarten :

- neue Bohrung, im Rahmen des Wassersyndikats Bergheim-St.Hippolyte, zwecks Erhalt von Trinkwasser, welches dauerhaft von salpetersaurem Salz (Nitrate) befreit ist.
- Anlage der Handwerkszone
- Bau einer Gemeidewerkstatt nach Abbruch des Schuppens beim Spital.
- Zweckmässiges Anlegen des Herrengartens, der Kreuzung Haut-Koenigsbourg, des Törel-Wegs, der Rue du Parc.
- Förderung des Blumenschmucks und des Touristenempfangs.
- endlich das sehr wichtige Weiterführen der Anpflanzung der durch Wild geschädigten Waldparzellen.

Dies ist kein Wahlprogramm, sondern die einfache Feststellung dessen, was gegenwärtig für die Gemeinde nötig ist.

Alles ist durchführbar, unter der Bedingung, daß es auf die Zeit verteilt und mit Mut und Entschlossenheit angegriffen wird.

R. HERTFELDER

NOS PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1983	Achat terrains lotissement	536 889,29
	Achat tracto-pelle	288 999,92
	Travaux école	140 861,65
	Chemins forestiers	614 424,32
	Renforcement conduite d'amenée	643 611,15
	Aménagement stade	50 805,33
1984	Aires de jeux	38 954,17
	Achat camion DAF	135 000,00
	Orgue Eglise	106 740,00
	Travaux presbytère	52 233,00
	Nouvelle maison forestière - solde	89 277,39
	Lotissement Grossforst 2 (viabilité)	554 424,58
	Travaux de voirie rue de la Chapelle	131 753,83
	Travaux de voirie rue Charles BLEGER	173 768,49
1985	Acquisition de matériel	50 932,72
	Acquisition de terrains	36 028,45
	Rue des Vignerons - Fontaine - Collège	358 987,51
1986	Acquisition de matériel	118 660,80
	Fenêtres école	62 146,31
	Salle des fêtes (toiture)	60 307,81
	Chapelles	48 018,75
	Maison de retraite - Humanisation	55 708,78
	Voirie forestière	100 078,06
1987	Humanisation maison de retraite	2 457 493,47
	Salle polyvalente	791 962,38
	Salle de réunion sous-sol Mairie	85 832,32
	Abri football	44 477,33
	Travaux d'hydraulique agricole	70 681,10
	Rue de la Chapelle et Rue du Général de Gaulle	464 371,76
	Courts de tennis	570 035,27
1988	Achat d'un photocopieur pour la Mairie	41 865,80
	Achat d'un podium démontable	46 735,04
	Maison de retraite - Travaux d'humanisation	1 887 948,85
	Ecole : toiture-préau-classes maternelles	381 462,40
	Salle polyvalente	139 876,59
	Salle de réunion sous-sol Mairie	72 212,04
	Eglise : révision cloches et zinguerie	99 758,73
	Zone artisanale	50 079,07
	Réfection d'un calvaire	48 056,72

ROUGE DE ST-HIPPOLYTE INFO ROUGE DE ST-HIPPOLYTE INFO

L'année 1988 aura été une année "rouge de St-Hippolyte". En effet, le groupe des jeunes viticulteurs mené par son président KLEIN André s'est pris à coeur de promouvoir l'appellation locale.

Dans le cadre de cette action, plusieurs opérations de promotion ont eu lieu :

En hiver s'est déroulée une dégustation de Pinot Noir des villages ayant le plus de notoriété par ce cépage. Il s'agit de Marlenheim, Ottrot, Rodern et St-Hippolyte. Cette dégustation avait pour but de définir les qualités organoleptiques de ces vins et jeter les bases d'une appellation ROUGE DE ...

Au mois d'avril s'est tenue dans notre localité l'assemblée générale des bouilleurs de crus de France. Les viticulteurs profitant de la présence des congressistes leur ont offert une dégustation de ROUGE DE ST-HIPPOLYTE fort appréciée.

Mais c'est au mois de juillet qu'a eu lieu l'évènement le plus important pour notre appellation. Fêtant le bimillénaire de sa création, Strasbourg voulait faire revivre quelques pages de son passé. Le commerce du vin ayant été à la base de la fortune de la ville, les jeunes vigneron de St-Hippolyte se sont joints aux festivités en transportant sur l'Ill des tonneaux de ROUGE DE ST-HIPPOLYTE qu'ils ont fait goûter aux Strasbourgeois.

En août, une mini-exposition a présenté des photos et objets du passé viticole de la ville.

Les jeunes viticulteurs tiennent à remercier la municipalité pour son aide à la mise au point de l'opération strasbourgeoise, notamment pour son appui financier et logistique, ainsi que leur président qui a su communiquer son dynamisme à l'ensemble du groupe.

LE C.D.J.V.



NAISSANCES



BLEGER Maxime, né le 13 avril. Fils de BLEGER Claude et BELINI Chantal

DUBREUIL Lorène, née le 19 août. Fille de DUBREUIL Thierry et de LUDOLF Brigitte

FOUQUET Mattias Patrick Yves, né le 9 février. Fils de FOUQUET Patrick et de SCHEIBLING Yvette

FREYDT Aude, née le 10 avril. Fille de FREYDT Marc et de STAMENIC Marie-Christine

HUBER Marie, née le 3 mai. Fille de HUBER Marc et de MUHR Annie.

HUMBRECHT Sébastien, né le 7 septembre. Fils de HUMBRECHT Marcel et de SCHMITT Dominique

JEUDY Valentine Marthe Rosalie Josette, née le 14 juillet. Fille de JEUDY André et de HUMBRECHT Marthe

KLEIN Jean-Joseph, né le 11 mars. Fils de KLEIN Auguste et de SCHATT Véronique.

KLEIN Sébastien Jean-Pierre, né le 17 mai. Fils de KLEIN Jean-Pierre et de FLOHR Hélène.

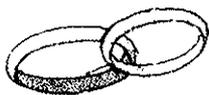
METZGER Cédric Jean-Charles, né le 4 août. Fils de METZGER René et de CHRISTEL Marie-Claire.

QUINTANA Emilie, née le 27 décembre. Fille de QUINTANA Antoine et de VOGELSTEIN Lydia.

REINBOLD Audrey, née le 1er janvier. Fille de REINBOLD Jean-Pierre et de SAIDANI Dalila

STINNER David Eugène Joseph, né le 29 juin. Fils de STINNER Frédéric et de KOEBERLE Annie

WACH Yannick, né le 14 août. Fils de WACH Jean-Marie et de SCHIEBER Marie Pia.



MARIAGES



Le 16 avril

FELZINGER Alain Patrick

et *CORDONNIER Nathalie Jeanne Madeleine*

Le 23 avril

SAMUEL, Daniel Joseph Lucien
et KLEIN Françoise

Le 7 mai

PIMPIE Eric Alain Michel
et BLEGER Annie

Le 8 juillet

HOCHDOERFER Denis Roland Robert
et SCHOTTERER Isabelle

Le 6 août

FEHRENBACH Christian
et HUSSER Eliane

Le 8 octobre

CHAZE Daniel Lucien René
et DESRICOURT DE LANUX Claude



oOo

LES PERLES DE L'ASSURANCE

o o o o o o o o o o o o o o o

Sens dessus dessous

J'étais en vacances quand la fuite s'est produite dans la salle de bains du voisin du dessus; alors le voisin du dessus a cru que l'eau venait de chez moi, mais le voisin du dessus a alerté le voisin d'à côté qui est le frère du voisin du dessous pour lui dire que l'eau ne venait pas de chez moi mais du voisin du dessus.

Serment

Je soussigné X certifie sur l'honneur que je n'utilise jamais ma tondeuse à gazon pour me rendre à mon travail, faire mes emplettes, et moins encore pour promener ma petite famille. Alors, dans ces conditions pensez-vous vraiment que l'assurance soit obligatoire ?

DECES
° ° °

Le 13 janvier : Jean Luc Germain SCHWAERZLER
Didier Hubert Jacques KREMPER

Le 15 février : Eugène Alice VOGEL, veuve SONNTAG

Le 5 mars : Marie Thérèse VOGEL, veuve Munsch

le 13 mars : Albertine Eugénie KLEIN, veuve COLLINOT

Le 19 mars : Marie Adèle GANTZ épouse SCHMITT

Le 7 avril : Anna Lucie HEINRICH, veuve MULLER

Le 12 avril : Joseph SEEMANN

Le 20 juillet : Célestine Louise AUBRY, veuve SCHROEDER

Le 4 août : Jean Joseph Séraphin BLEGER

Le 10 août : Alexis Albert MUNSCH

Le 15 août : Joseph Charles Eugène MULLER

Le 19 septembre : Georges CLASS

Le 22 septembre : Joseph Arthur KREMP

Le 29 septembre : Clémentine MEYER, veuve HUREAU

Le 1er octobre : Anne Marie SCHILDKNECHT épouse PFERTZEL

Le 18 octobre : Joseph WULCZYNSKI

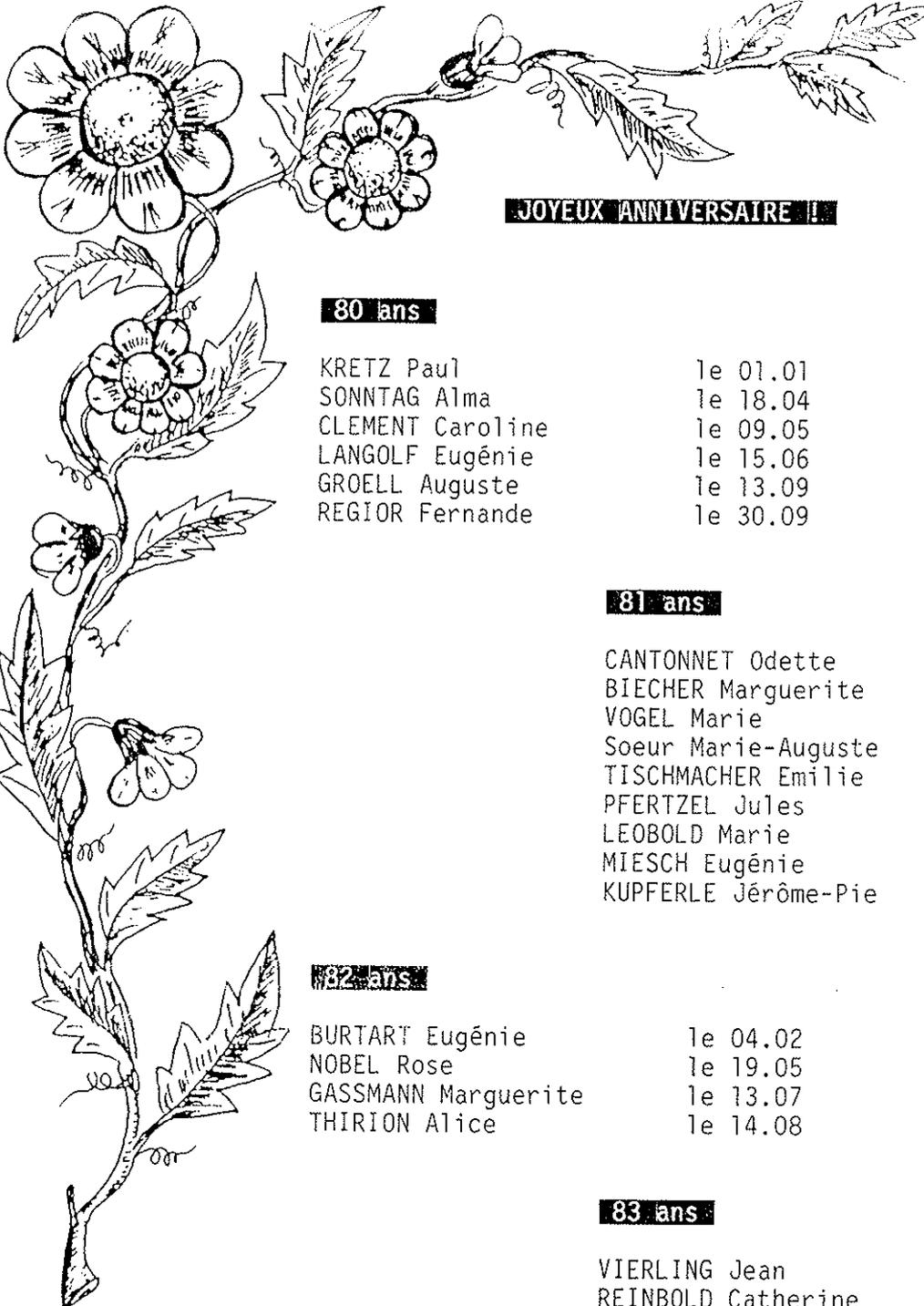
Le 29 octobre : Emile Jean-Paul BUCHER - VOGEL

Le 13 novembre : Anna BIRG épouse MULLER

Le 18 décembre : Elise Emma Anna ROMANN, veuve FONNE

Le 19 décembre : Marie Marguerite Hélène FERBER épouse STOCKY

Le 31 décembre : Rose Marthe BAUMANN, veuve SCHOTTERER



JOYEUX ANNIVERSAIRE !

80 ans

KRETZ Paul	1e 01.01
SONNTAG Alma	1e 18.04
CLEMENT Caroline	1e 09.05
LANGOLF Eugénie	1e 15.06
GROELL Auguste	1e 13.09
REGIOR Fernande	1e 30.09

81 ans

CANTONNET Odette	1e 05.02
BIECHER Marguerite	1e 23.03
VOGEL Marie	1e 10.04
Soeur Marie-Auguste	1e 15.04
TISCHMACHER Emilie	1e 17.05
PFERTZEL Jules	1e 23.05
LEOBOLD Marie	1e 24.05
MIESCH Eugénie	1e 10.07
KUPFERLE Jérôme-Pie	1e 29.10

82 ans

BURTART Eugénie	1e 04.02
NOBEL Rose	1e 19.05
GASSMANN Marguerite	1e 13.07
THIRION Alice	1e 14.08

83 ans

VIERLING Jean	1e 05.01
REINBOLD Catherine	1e 01.02
SCHAUB Robert	1e 16.02
RAFFATH Alphonsine	1e 27.06
KECK Joseph	1e 11.07
LUDWIG Jeanne	1e 31.07
HUMBERT Marie	1e 11.08
THIELEN Oscar	1e 10.09
KOEBERLE Joséphine	1e 02.12
JOOS Auguste	1e 07.12

84 ans

SCHMITT Henri	1e 05.01
SIRLIN Alphonse	1e 01.03
FAHRER Maria	1e 15.05
HILZENDEGER Aloyse	1e 17.06
VOGEL Charles	1e 09.09
RINGEISEN Jeanne	1e 15.09
BLEGER Thérèse	1e 12.10
DEISS Marie	1e 28.10
SCHULTZ Amélie	1e 07.11
ROHMER Jeanne	1e 23.11

.../...

**85 ans**

BLEGER Léon	1e 28.03
HEYBERGER Madeleine	1e 14.07
KRUMB Isidore	1e 28.07
PETITE Lucien	1e 09.09
SCHILDKNECHT Hedwige	1e 23.09
SCHWEITZ René	1e 26.09

86 ans

THIRION Albert	1e 21.04
KOEBERLE Maria	1e 01.06

87 ans

DEISS Maria	1e 24.02
FUCHS Eugénie	1e 20.04
WEYH Lucie	1e 18.10

88 ans

MUNSCH Marie	1e 02.06
BAFFIER Louis	1e 10.10
BENTZINGER Marie	1e 02.05

89 ans

ALBRECH Marie	1e 26.01
MULLER Alphonse	1e 05.03
BREITEL Maria	1e 27.11
HENRY Marie	1e 10.12

90 ans

ZURBACH Adolphe	1e 07.03
FONNE Anna	1e 14.08
BOSCH Marie	1e 29.09

91 ans

KETTERLE Thérèse	1e 23.10
------------------	----------

92 ans

MEYER Appoline	1e 06.01
MEYER Marie	1e 21.07

93 ans

WAGNER Charles	1e 17.09
----------------	----------



Petit lexique budgétaire

(suite...)

Le budget de la Commune comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement ; les dépenses et les recettes sont classées dans chacune de ces sections par chapitre et par article.

Ces sections constituent deux ensembles séparés, gérés distinctement. Certains transferts de crédits n'en sont pas moins possibles d'une section à une autre. Ils obéissent à des règles précises.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c.à.d. les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. En contrepartie, elle dispose de ressources, en principe régulières.

Dans la section de fonctionnement, les ouvertures de crédits ont une portée strictement annuelle. Un crédit qui n'a pas fait l'objet d'un engagement au cours de l'année civile tombe automatiquement, à la différence des crédits de la section d'investissement qui peuvent être reportés. Les dépenses engagées correspondant à des services faits avant le 31 décembre peuvent être mandatées jusqu'à la fin de la journée complémentaire (le 31 janvier de l'année prochaine).

Les comptes de la section de fonctionnement : LES DEPENSES

60 Denrées et fournitures consommées

- 600 produits pharmaceutiques
- 601 alimentation
- 602 habillement
- 603 carburants
- 604 combustibles
- 605 produits d'entretien ménager
- 606 fournitures de voirie
- 607 fournitures scolaires
- 608 fournitures de bureau
- 609 autres fournitures

61 Frais de personnel

610 Rémunération du personnel permanent

Par personnel permanent, il faut entendre le personnel dont l'emploi est prévu sans limitation de durée et pour faire face à des besoins communaux permanents.

611 Rémunération du personnel temporaire

Il s'agit du personnel recruté pour faire face à des besoins temporaires.
Ex : personnel forestier, femmes de ménage..

615 Rémunération diverses

Ce sont notamment :

- les indemnités aux agents de l'Etat, du département
- les honoraires, vacations, etc...

- les indemnités de logement aux instituteurs
- les indemnités de conseil du receveur municipal
- etc ...

618 Charges sociales

Constituent des charges sociales toutes les dépenses qui sont à la charge de la Commune en sa qualité d'employeur, au titre de la sécurité sociale ou de toute autre législation à caractère social : prestations familiales, cotisations patronales à la sécurité sociale et aux divers organismes de retraite.

62 Impôts et taxes

- 620 impôts sur les rémunérations
- 621 impôts fonciers (sur les propriétés communales)
- 623 taxes et impôts sur véhicules
- 624 droits de timbre et d'enregistrement (sur procès verbaux d'adjudication de bois, par exemple).

63 Travaux et services extérieurs

- 630 loyers, charges locatives
- 6310 entretien de terrains (espaces verts)
- 6311 entretien dans les bois et forêts
- 6312 entretien de bâtiments
- 6313 entretien de voirie
- 6314 entretien de matériel, outillage et mobilier
- 6315 entretien de matériel de transport
- 632 exploitation des coupes de bois
- 633 acquisition de petit matériel, outillage et mobilier
- 634 électricité, eau, gaz, assainissement
- 638 primes d'assurances

64 Participations et prestations au bénéfice de tiers

- 6401 contingent, pour dépenses d'aide sociale
(il s'agit de la participation communale aux dépenses d'aide sociale du département)
- 6404 frais de garderie des bois communaux (= rémunération de l'ONF)
- 6405 cotisations municipales
- 6406 contingent pour service d'incendie
- 6407 participation à charges intercommunales (entre autres, les service de ramassage des ordures ménagères)
- 641 remboursement de frais à d'autres collectivités (frais informatiques)
- 644 honoraires médicaux
- 645 frais d'analyse

65 Allocations, subventions

- 651 primes
- 657 subventions

66 Frais de gestion générale

- 660 fêtes et cérémonies
- 661 frais de transport
- 662 frais d'impression et de reliure
- 663 documentation générale (abonnements)
- 664 frais de postes et télécommunications (timbres, téléphone)
- 666 indemnités au Maire et aux Adjoints

67 Frais financiers

- 671 intérêts des emprunts
- 672 frais financiers divers

69 Charges exceptionnelles

(à suivre...)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS - ANNEE 1989

JANVIER	Dimanche 8	Commune	Réception du Nouvel An	Mairie
	Dimanche 15	Anciens Combattants	Loto	SDF
	Vendredi 20	Anciens Combattants	Assemblée Générale	SDF
	Samedi 21	Club Vosgien	Assemblée Générale	S. Musique
	Dimanche 22	Club Vosgien	Sortie	./.
Samedi 28	Association Sportive	Soirée familiale	SDF	
FEVRIER	Samedi 4	Musique	Concert	SDF
	Dimanche 5	Musique	Théâtre	SDF
	Dimanche 19	Club Vosgien	Sortie	./.
MARS	Dimanche 5	Club Vosgien	Sortie	./.
	Samedi 11	Chorale	Soirée récréative	SDF
	Samedi 18	Eliot 7	Spectacle	SDF
AVRIL	Dimanche 2	Club Vosgien	Sortie	./.
	Dimanche 9	Paroisse	Kermesse	SDF
	Samedi 15	Eliot 7	Soirée spectacle	SDF
	et (Samedi 29)	Moto Club	Salon de la Moto	SDF
	(Dimanche 30)	Club Vosgien	Fête Montagnarde	./.
MAI	Lundi 1	Club Vosgien	Fête Montagnarde	./.
	Dimanche 14	Société de Pêche	Pêche d'ouverture	Etang
	Dimanche 21	Club Vosgien	Sortie	./.
	Dimanche 28	Commune	Remise des Médailles Famille Franç.	SDF
JUN	Dimanche 4	Club Vosgien	Sortie	./.
	et (Samedi 24)	Association Sportive	Tournoi à 6	./.
	(Dimanche 25)	Ecole	Kermesse (après midi)	./.
	Samedi 24	Club Vosgien	Feu de la Bure	./.
JUILLET	et (Samedi 1)	Sapeurs Pompiers	Fête Vigneronne	./.
	(Dimanche 2)	Association Sportive	Retraite aux Flambeaux	./.
	Jeudi 13	Club Vosgien	Animation touristique (a. midi)	./.
	Vendredi 18	Anciens Combattants	Soirée folklorique	Pl. Mairie
	Samedi 22	Eliot 7 et Syndicat Viticole	Fête villageoise	Pl. Mairie
	et (Samedi 29)	Club Vosgien	Sortie alpestre	./.
	(Dimanche 30)	(du 3 au 7 août : Marche de 5 j. Club Vosgien)		
AOÛT	et (Samedi 5)	Tennis Club	Tournoi pour touristes	Courts
	(Dimanche 6)	Syndicat Viticole	Soirée plein air	Pl. Mairie
	Mercredi 9	Musique et Syndicat Viticole	Fête patronale	Pl. Eglise
	Dimanche 13	Société de Pêche	Membres honoraires	Etang
	Dimanche 13	Moto Club	Rallye touristique	Hall SDF
	et (Samedi 26)	Tennis Club	Finale tournoi interne	Courts
	(Dimanche 27)			
SEPTEMBRE	Dimanche 3	Club Vosgien	Sortie	./.
	Dimanche 10	Anciens Combattants	Baeckaoffa (midi)	SDF
	Dimanche 17	Musique	Fête du Vin Nouveau	Pl. SDF
	Dimanche 24	Musique	Fête du Vin Nouveau	Pl. SDF
OCTOBRE	Dimanche 1	Club Vosgien	Sortie	./.
	Vendredi 6	Association Sportive	Bal des Vendanges	SDF
	Samedi 14	Sapeurs Pompiers	Bal des Vendanges	SDF
	Vendredi 20	Association Sportive	Bal des Vendanges	SDF
NOVEMBRE	Samedi 11	Commémoration		SDF
	Dimanche 12	Musique	Assemblée Générale	S. Musique
	Dimanche 19	Club Vosgien	Sortie	./.
	Dimanche 25	Chorale	Assemblée Générale	Ecole
DECEMBRE	Samedi 2	Sapeurs Pompiers	Sainte Barbe	Mairie
	Dimanche 10	Club Vosgien	Sortie	./.
	Dimanche 17	Fête de Noël des Personnes Agées		SDF

PAIN DE NOEL OU BERAWECKA A L'ANCIENNE

POUR LA PATE :

Ingrédients : 600 gr de farine
200 gr de beurre
200 gr de sucre
3 oeufs
1 saquet de levure boulangère
 $\frac{1}{2}$ verre de lait
1 pincée de sel

Mettre la farine dans une terrine, ajouter le beurre fondu au bain marie, puis les oeufs et le sucre. Mettre la levure dans le lait tiède ainsi que le sel. Faire une pâte lisse et laisser gonfler pendant 2-3 heures dans un endroit chaud.

POUR FOURRER

Ingrédients : 250 gr de figues
200 gr de quetsches sèches
200 gr de raisins de Corinthe
2 poignées de poires sèches
100 gr d'amandes coupées
10 gr de cannelle
1 pincée de poudre de clou de girofle
1 petit verre de schnaps
2 paquets de sucre vanillé

Faire macérer les figues, quetsches, poires dans de l'eau avec le schnaps pendant une nuit puis passer au hachoir. Ajouter les amandes, les raisins, clou de girofle, cannelle, sucre vanillé.

Etaler la pâte, mettre la farce avec une fourchette, rouler le tout en forme d'un pain long, mettre 2-3 cheminées avec du papier blanc. Badigeonner le tout avec un jaune d'oeuf et cuire au four pas trop chaud pendant 1 h 15.

BON APPETIT !!!

Elections municipales

Bientôt, très bientôt, les élections municipales. Aussi est-il bon de rappeler quelques points de droit concernant la composition du Conseil Municipal et les personnes habilitées à se présenter au suffrage et les modalités du suffrage, celles-ci variant selon le nombre d'habitants de la Commune (sous réserve d'éventuelles modifications du code électoral).

1. Composition du Conseil Municipal

- le nombre de Conseillers Municipaux est fixé par le Code des Communes.
- les Conseillers Municipaux sont élus pour 6 ans.

2. Inéligibilités

- nul ne peut être élu Conseiller Municipal s'il n'est âgé de 18 ans révolus.
- sont éligibles au Conseil Municipal tous les électeurs de la Commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devraient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection. Toutefois, dans les Communes de plus de 500 habitants, le nombre de conseillers qui ne résident pas dans la Commune au moment de l'élection ne peut excéder le quart des membres du Conseil.
- ne peuvent être conseillers municipaux :
 - + les individus privés du droit électoral
 - + ceux qui sont placés sous régime de curatelle
 - + ceux qui sont dispensés de subvenir aux charges communales.
- ne sont pas éligibles dans le ressort où ils exercent leurs fonctions ;
 - + les préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures ;
 - + les magistrats des cours d'appel ;
 - + les membres des tribunaux administratifs et des Chambres régionales des comptes ;
 - + les magistrats des tribunaux de Grande Instance et des tribunaux d'Instance ;
 - + les fonctionnaires des corps actifs de police ;
 - + les comptables des deniers communaux et les entrepreneurs de services municipaux ;
 - + les directeurs et chefs de bureau de préfecture et les secrétaires en chef de sous-préfecture ;
 - + les membres du cabinet du président du Conseil Général et du président du Conseil Régional, les directeurs généraux, directeurs, chefs de service et chefs de bureau du Conseil Général et du Conseil Régional ;
 - + entant que chargé d'une circonscription territoriale de voirie : les ingénieurs en chefs, les ingénieurs en chef adjoints et ingénieurs des Ponts et chaussées, les ingénieurs divisionnaires et ingénieurs de travaux publics de l'Etat, les Chefs de section principaux et chefs de section des travaux publics de l'Etat ;

- + les agents salariés de la commune parmi lesquels ne sont pas compris ceux qui, étant fonctionnaires publics ou exerçant une profession indépendante, ne reçoivent une indemnité de la commune qu'à raison des services qu'ils lui rendent dans l'exercice de leurs fonctions.
- les Conseillers Municipaux qui, dans les conditions prévues par l'article L 161-3 du Code des communes, auront été condamnés et exclus du Conseil Municipal, seront inéligibles pendant les trois ans qui suivent la condamnation ;
- les Conseillers Municipaux déclarés démissionnaires, lorsqu'ils ont été déclarés tels en raison de leur refus de remplir certaines fonctions, ne peuvent être réélus avant un délai d'un an.

3. Incompatibilités

Les fonctions de Conseiller Municipal sont incompatibles avec celles de :

- préfet, sous-préfet et secrétaire général de préfecture ;
- fonctionnaires des corps actifs de police appartenant aux corps des commandants et officiers de paix, des inspecteurs de police et des commissaires de police.

Si ces personnes sont élues, elles ont 10 jours à partir de la proclamation de soutien pour opter entre l'acceptation de leur mandat ou la conservation de leur emploi.

- nul ne peut être membre de plusieurs Conseils Municipaux. Un délai de 10 jours à partir de la proclamation du résultat du scrutin est accordé aux Conseillers Municipaux élus dans plusieurs communes pour faire sa déclaration d'option. Cette déclaration est adressée au préfet des départements intéressés.
- dans les communes de plus de 500 habitants, les ascendants et les descendants, les frères et les soeurs, ne peuvent être simultanément membres du même Conseil Municipal.

4. Modalités du suffrage

Dispositions applicables aux communes de moins de 3 500 habitants.

- les membres des Conseils Municipaux des communes de moins de 3 500 habitants sont élus au scrutin de liste majoritaire.
- nul n'est élu au premier tour s'il n'a réuni :
 - + la majorité absolue des suffrages exprimés ;
 - + un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.
- au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
- l'élection des membres du Conseil Municipal a lieu au scrutin de liste pour toute la Commune.
- les bulletins sont valables bien qu'ils portent plus ou moins de noms qu'il n'y a de conseillers à élire.

Les derniers noms inscrits au-delà de ce nombre ne sont pas comptés.

5. Propagande

L'impression et l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de circulaires, tracts, affiches et bulletins de vote pour la propagande électorale en dehors des conditions fixées par les dispositions en vigueur sont interdites.

Les infractions à ces dispositions sont punies d'une amende de 360 à 6 000 F et d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois, où de l'une de ces deux peines seulement.

LES TRESORS DE NOTRE EGLISE PAROISSIALE

Si notre église nous présente les magnifiques et précieux tableaux du chœur, des autels latéraux, du Chemin de Croix, d'autres peintures attirent l'attention des paroissiens et des visiteurs. Ce sont les splendides chefs-d'oeuvre aux murs latéraux et au plafond.

Au côté gauche est représentée la NATIVITE, offerte en 1904 par M. Chevrotton, ancien maire de St-Hippolyte. L'inscription "Se nascens dedit socium" signifie : en naissant, il s'est fait notre compagnon.

Une description détaillée ne pourrait être entreprise dans ces lignes. Mais tout observateur sera heureux d'y découvrir tout ce que lui apprend "l'Histoire Sainte" de son enfance. Il en est de même pour la SAINTE CENE, du tableau de droite, sur lequel on se plaira à retrouver les gestes du Christ, les physionomies des apôtres. "Convencens in aedelium" veut dire : A la Cène (il se fait) notre aliment et l'inscription sous le Crucifix au-dessus du Chœur "Se moriens in pretium" : en mourant, il devient notre rançon.

Au plafond, le Christ tenant un livre (Bible). Les signes α ω (alpha et omega) rappellent qu'il est le commencement et la fin.

"Se regnans in praemium" : règnant au ciel et se donne en récompense et

"Ego sum vitae, veritas et vitae" : je suis la voie, la vérité et la vie.

De même sont représentés les symboles des quatre Evangélistes : St-Mathieu (le boeuf), Saint-Marc (le lion), Saint-Luc (Ange-Homme), Saint-Jean (Aigle) ; ainsi que les pères de l'Eglise : St-Ambroise (qui a vécu vers 400), St-Ambroise (qui a vécu vers 400), St-Gérôme (400), St-Augustin, le plus célèbre (400), St-Grégoire, pape (v. 500), qui introduisit le chant grégorien.

De part et d'autre des grandes peintures murales s'alignent 32 personnages : beaucoup de saints particulièrement vénérés en Alsace : Ste-Odile Ste-Catherine, St-Arbogast, St-Florent, Ste-Huna, ..., des apôtres (St-Pierre avec sa clé), divers Martyrs (St-Laurent tenant le gril sur lequel il fut torturé ; patron de Rorschwihr), Ste-Cécile patronne des chantes, St-Fulrade... pour ne citer que ceux-ci.

Qui furent les créateurs de ces merveilles ?

A l'arrière de l'avant-dernière poutre transversale du plafond en bois (peut-être unique en Alsace), malheureusement visible de la tribune seulement et par temps très clair, se trouve l'inscription : "Ce plafond fut exécuté selon les plans de l'architecte KREYER par le sculpteur BITTMANN, les peintures par C. SCHILLING, Fribourg en Brisgau, 1907".

Amis de St-Hippolyte, prenez la peine d'accorder un peu de votre admiration à toutes ces merveilles que vous êtes les seuls à posséder.

AUS UNSERER PFARRKIRCHE

Außer den herrlichen und kostbaren Gemälden im Chor, an den Seitenaltären am Kreuzweg, verdienen andere Bilder Betrachtung und Bewunderung. Es sind die Kunstwerke an den Wänden und an der Decke.

Links ist die Geburt Christi (das Bild wurde 1904 von Herrn Chevrotton, Maire, gespendet). Die lateinische Inschrift "Se nascens dedit socium" bedeutet : durch seine Geburt wurde er zu unserem Freund. Eine detaillierte Beschreibung kann hier kaum vorgenommen werden. Aber jeder Betrachtende wird sich freuen, darin vieles zu entdecken, das ihn seine "Biblische Geschichte" einmal lehrte. Dasselbe gilt für das "Abendmahl", auf der rechten Seite (Inschrift : "Convascens in aedulium" : beim Abendmahl wurde Er zu unserer Nahrung).

Unter dem Kreuz über dem Chor erinnert uns die Inschrift "Se moriens in pretium" daran, daß der Tod Christi uns die Erlösung brachte.

An der Decke, hält Christus die Bibel in Händen. Die Zeichen A \Omega (alpha, omega) erinnern an den Spruch : "Ich bin den Anfang und das Ende." "Se regnans in praeium" : Himmel herrschend, bin ich eure Belohnung, und "Ego sum via, veritas et vita" : Ich bin der Weg, die Wahrheit und das Leben. Im Umkreis, die Symbole der vier Evangelisten Johannes (der Adler), Markus (der Löwe), Lukas (der Engel), Matthäus (ein Rind), endlich die Kirchenväter Ambrosius (lebte um 400), Hieronymus (400), Augustinus (400) und Gregorius (auch Papst, um 500- führte den gregorianischen Kirchengesang ein).

Beiderseits der beiden Wandgemälde, 32 Heiligengestalten : Apostel, Märtyrer (z.B. Laurentius, mit dem Rost, Patron von Rorschwihr) viele Heilige, die im Elsaß besonders verehrt werden : Odilia, Katharina Arbogastus, Huna, Caecilia, Patronin der Sänger, Fulrad ...

Wer schuf all diese Kunstwerke ?

An der Rückseite des vorletzten Querbalkens an der Holzdecke (wohl die einzige im Elsaß !) - leider nur lesbar von der Orgelempore aus- steht folgendes : "diese Holzdecken sind nach den Zeichnungen von Architekt KREYER ausgeführt und von Bildhauer BITTMANN, die Bemalung von C. SCHILLING, FREIBURG i BREISGAU, 1904".

Freunde von St-Hippolyte, laßt nicht nur fremde Besucher all diese Schönheiten bewundern. Die Besitzer seid doch Ihr !

Ad. NOBEL

ATTENTION PEINTURE ! ...

Le passage, qui traverse la cour de l'école, si fréquemment utilisé par les riverains, méritera bientôt le détour. Peut-être figurera-t-il sur les chemins de promenade pour touristes, sur le dépliant des curiosités à découvrir à St-Hippolyte ou sur le tableau près de la mairie étalant le plan du village et ses atouts touristiques? Les amateurs d'art et de chefs d'oeuvre ne manqueront pas de s'y arrêter et peut-être y verra-t-on parfois des attroupements ?

Quel est donc ce nouveau trésor ? Un pan de mur d'une très vieille maison remis à jour pour témoigner de notre passé ? La mise en valeur d'une corniche richement décorée, gloire de notre patrimoine architectural ? Une ancienne statue renovée, représentant notre Saint Patron ou quelque notable appartenant à l'histoire de notre cité ? Non, rien de tout cela.

En fait, il s'agira de quelque chose d'inédit, jamais encore entrepris, sans précédent à Saint-Hippolyte, une oeuvre d'art contemporaine.

Les auteurs de cette oeuvre seront les enfants de Saint-Hippolyte. En effet, dans le cadre des P.A.E. (Plan d'Action Educative), les enseignants ont décidé de décorer le préau d'une ou quelques fresques, après que la commune ait fait recouvrir le mur du fond d'une première couche de peinture. Tous les enfants, de la maternelle au cours moyen 2, participeront à cette oeuvre, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation finale. Chacun, après avoir activement choisi le motif, aura une part de la fresque à peindre, selon ses capacités, son âge ou sa taille.

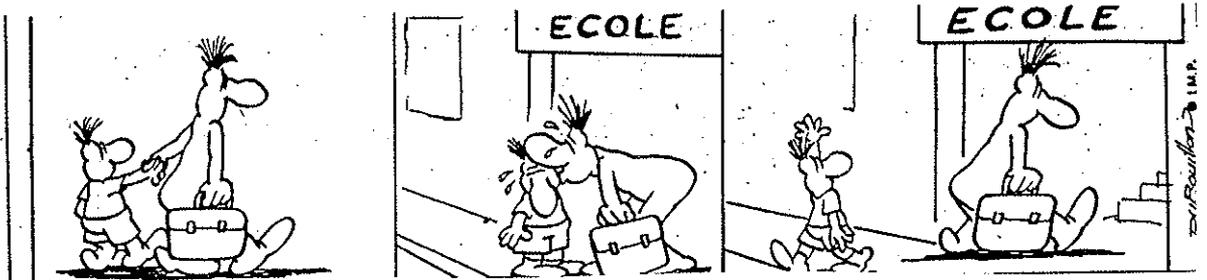
Gageons que nos jeunes artistes peintres seront fiers de leur réalisation et tous les habitants de notre

belle ville avec eux. Et si un journal local en fait un jour mention, les lecteurs se diront à nouveau : " il se passe toujours quelque chose à Saint-Hippolyte".

E. SCHRANZ

*la pensée
du jour*

*Ce qu'on apprend avec
plaisir, on ne l'oublie
jamais.*



TAILLE DU POIRIER

Taille de formation

1. Le fuseau

Le fuseau est la forme libre la plus répandue. Un fuseau se constitue d'un axe vertical ou flèche, portant des branches latérales inclinées réparties régulièrement tout autour, et d'autant moins longues qu'elles sont plus rapprochées du sommet.

Il y a un équilibre à maintenir entre la hauteur et la largeur du fuseau. En général, il aura une hauteur double de son plus grand diamètre.

Pour former un fuseau à partir d'un scion (non taillé l'année de la plantation), il faut procéder ainsi :

- on taille le scion à 40 ou 50 cm du sol. Si certains yeux ont évolués en dards, on les supprime en les coupant au voisinage de leur base. Le but étant que l'année suivante, il se constitue des branches latérales et une poussée sommitale qui prolongera la flèche.

- l'hiver suivant, on rabat la flèche à 40 cm plus haut que l'année précédente afin de former un nouveau groupe de branches latérales et on rabat les anciennes à 30 cm de long.

Il faut veiller à ce que les branches ne reproduisent pas de fourches et au bon développement des branches de la base en retardant la formation d'un nouvel étage dans le cas où celles-ci seraient trop faibles.

Voir la figure n° a, b, c, d / a', c', d' sont des fuseaux formés

TERMINOLOGIE

Le dard : fig 2a. C'est un bourgeon qui s'allonge peu dans une direction perpendiculaire à la branche qui lui a donné naissance. Pendant l'été, il porte un nombre élevé de feuilles formant une rosette. Le dard après sa transformation en lambourde peut donner des fruits. Cette transformation peut se faire dès la première année de son apparition, mais généralement, elle demande 2 ans. Sous l'influence d'une taille trop sévère ou d'une saison humide le dard peut produire une pousse à bois.

La lambourde : fig. 2c. C'est une pousse terminée par un bouton à fruits. Cette pousse était soit une lambourde, soit une brindille. Après la chute des fruits, la lambourde évolue généralement en produisant une bourse.

La bourse : fig. 2d. La bourse se présente comme un renflement qui produit le plus souvent deux yeux (dard ou lambourde), voir même une pousse à bois si les fruits sont tombés prématurément. Les bourses produisant des dards ou des lambourdes ne doivent pas être taillées car elles sont facilement couronnées.

Chaque fruit produisant une bourse, on obtient finalement de véritables cha-
pelets. Il convient alors d'en limiter le nombre en ne laissant que deux ou
trois pousses par coursonne.

La brindille : c'est une pousse à bois plus faible que les autres dont la
longueur dépasse rarement 15 cm. Elle peut se couronner comme un dard.

La pousse à bois : ce sont les rameaux qui allongent la charpente de l'arbre.

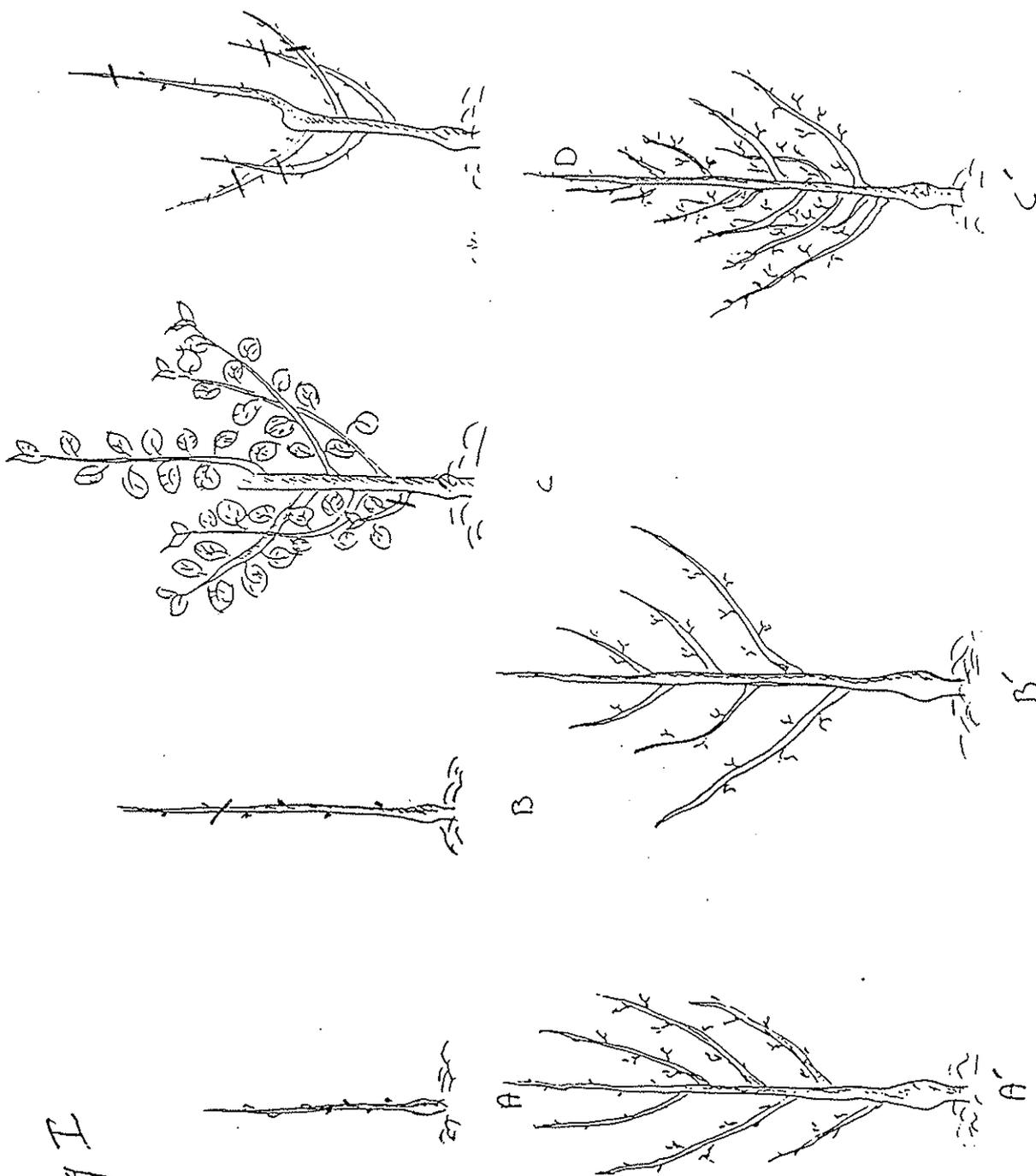
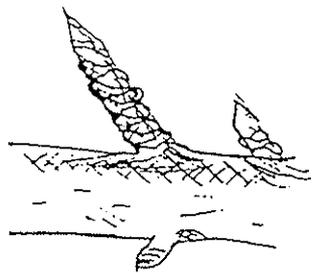


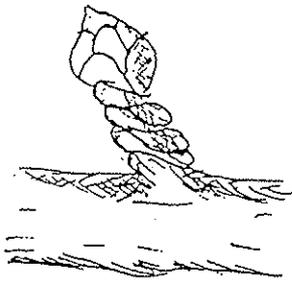
fig I

EVOLUTION DU FRUIT CHEZ LE POIRIER



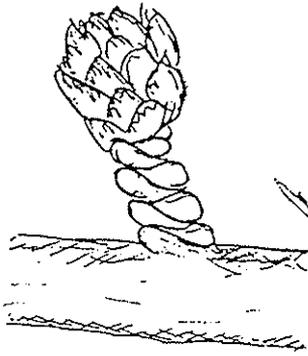
A : année 1

Rameau portant trois dards d'importance inégale.

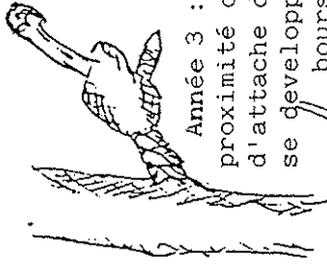


B : année 2

Dard transformé en lambourde

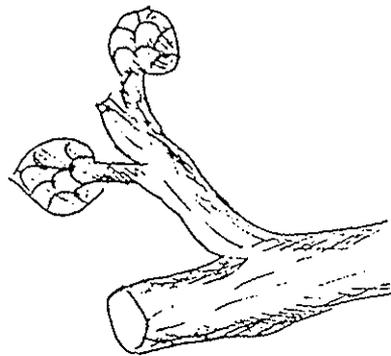


C : le même en hiver, un peu avant l'épanouissement du bouquet de fleurs.



D : le même en hiver, un peu avant l'épanouissement du bouquet de fleurs.

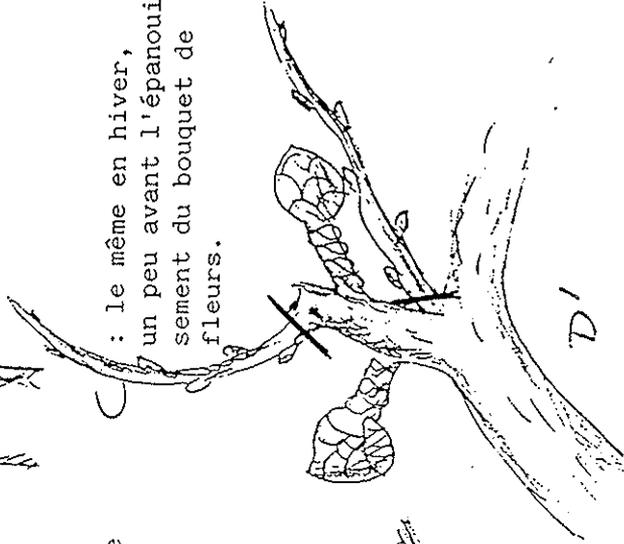
D



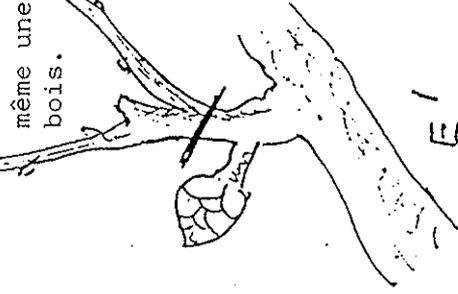
B'



C'



D'



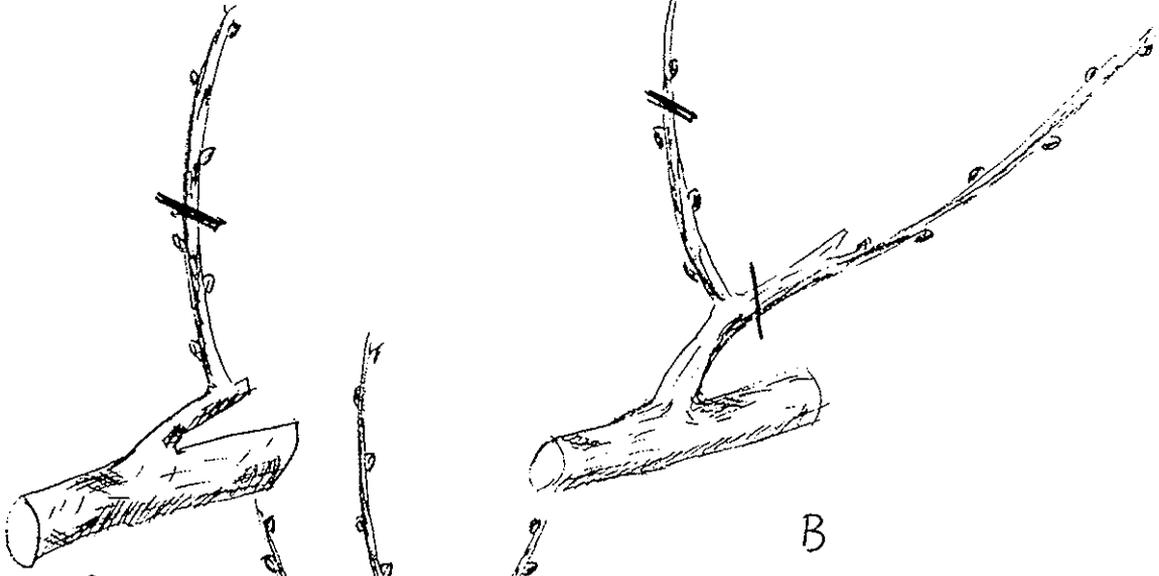
E'



F'

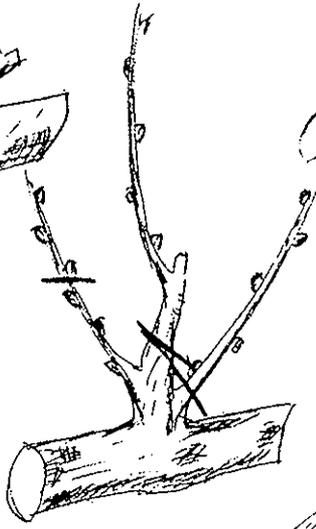
⑦

Fig III



A

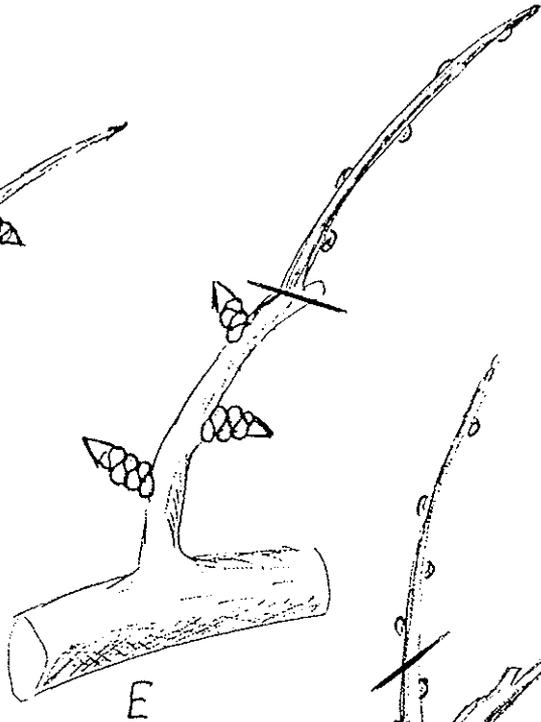
B



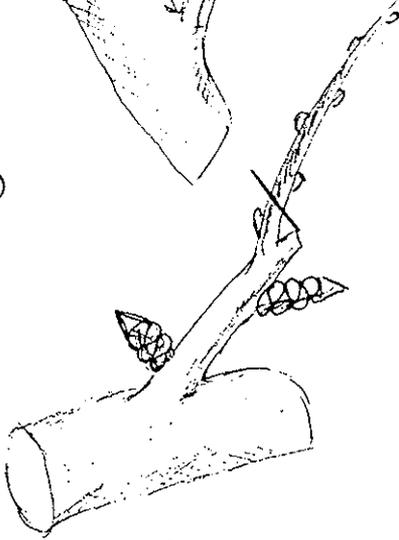
C



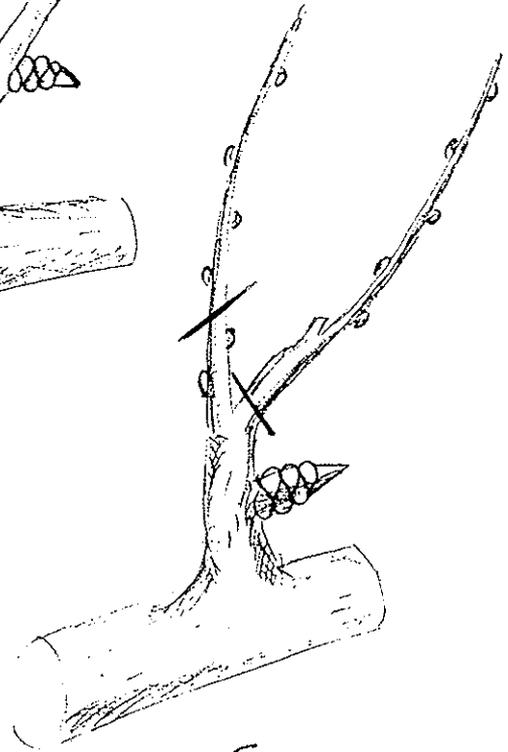
D



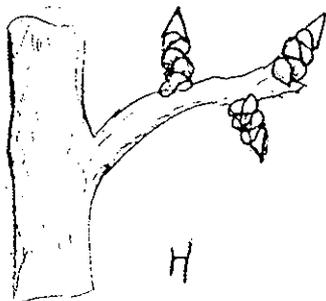
E



F



G



H

TAILLE DES COURSONNES

1. Taille trigemme

(c'est la taille usuelle des poiriers isolés)

Considérons le rameau A : nous allons tailler ce rameau à trois yeux bien développés. L'oeil supérieur qui recevra le plus de sève aura des chances de partir à bois. L'oeil du milieu qui en recevra moins donnera une pousse moins vigoureuse ou un dard. Enfin, l'oeil inférieur qui en recevra encore moins aura toute les chances de se transformer en dard, ce que nous souhaitons.

Dans le cas F, nous taillerons le rameau à bois au-dessus de son premier oeil bien formé. Par cet oeil, l'excédent de sève pourra s'échapper l'été suivant sous forme de bois, tandis que les dards se couronneront. Si nous avons taillé directement au-dessus d'un dard, celui-ci serait parti à bois. Ici, le principe trigemme s'explique :

1 dard + 2 yeux = 3 unités végétatives.

En C, chacun des trois yeux a donné un rameau à bois. Toujours suivant le même principe, ON NE CONSERVE QUE L'INFERIEUR, que l'on taille à trois yeux et on se retrouve dans le cas de la fig. A.

En H, trois yeux ont donné un dard et il ne faut pas tailler une telle coursonne.

En G et E, il y a différents cas de taille de coursonnes avec dards.

CAS DE TAILLE DE COURSONNES COURONNEES

Fig. II B',C' : on trouve sur ces coursonnes plusieurs yeux couronnés, donc producteurs de fruits. Généralement, on ne garde que deux boutons à fleurs.

En D', on conserve les deux boutons à fleurs et on supprime les rameaux à bois qui risque de gêner l'inflorescence.

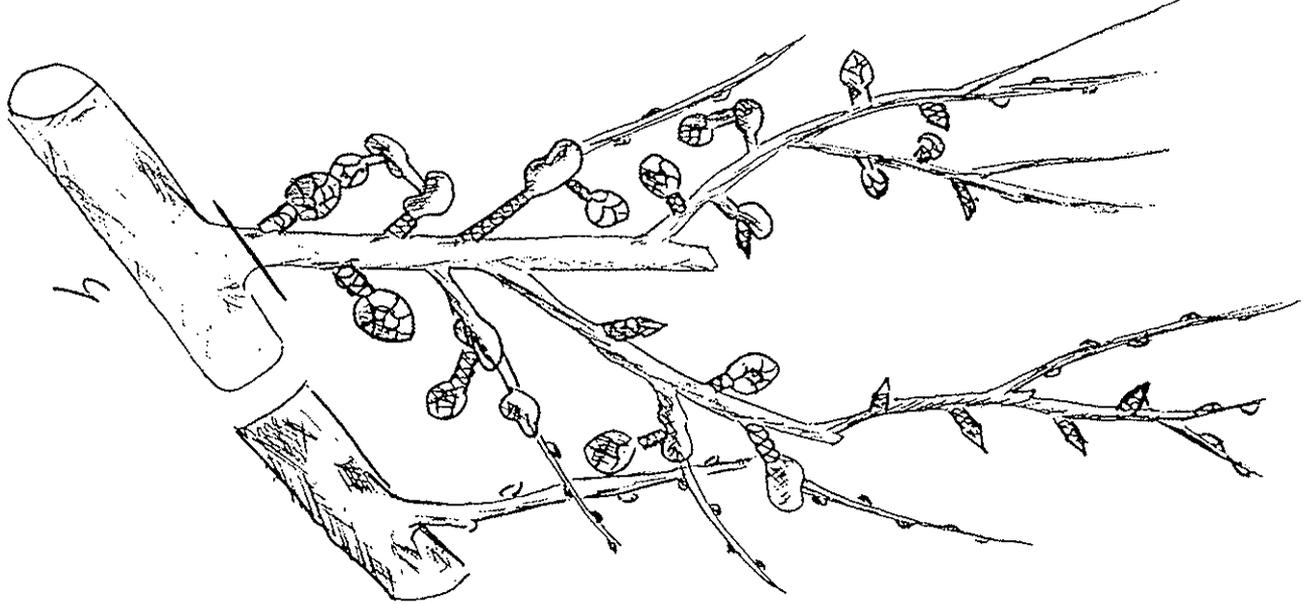
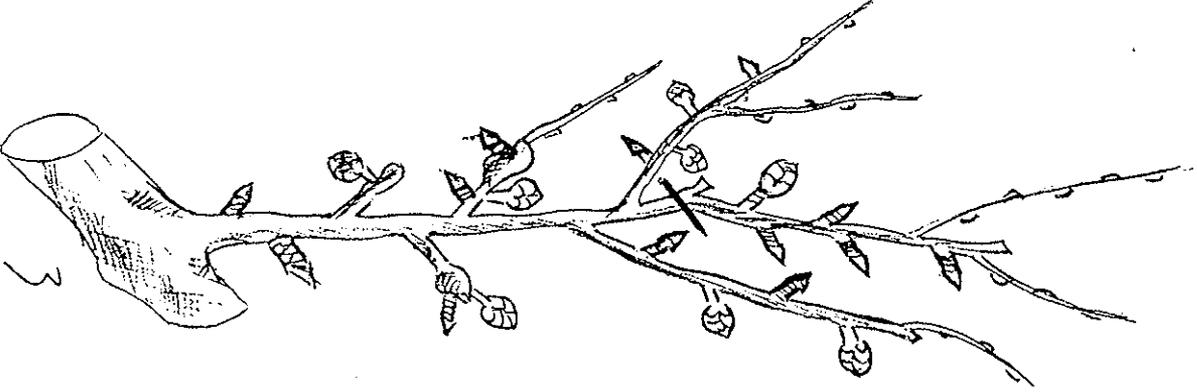
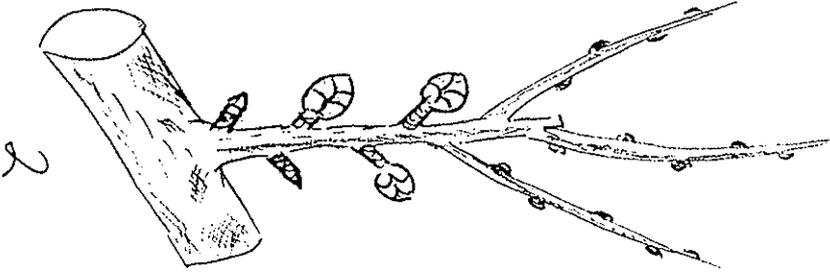
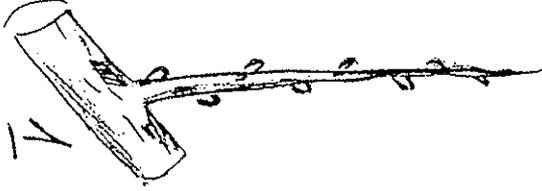
En E', on garde l'unique bouton à fleurs et on coupe le reste.

En F', la coursonne a encore un dard. On le conservera.

TAILLE PAR REMPLACEMENT

La taille trigemme, si elle est applicable à des arbres isolés, est trop fastidieuse dans le cas de haies fruitières, de poiriers et de pommiers. Sur une charpente fixe, on laisse se développer un certain nombre de rameaux à bois ou gourmands que l'on ne taille pas. Ces rameaux évoluent comme ceux de la figure 1. On constate l'apparition de dards et de lambourdes dès la deuxième année. Par la suite, le phénomène s'accroît en même temps que la branche prend de l'extension. Au bout de 3 à 5 ans, cette branche fruitière non taillée ou soumise à quelques raccourcissements est devenue gênante par son développement. Elle tend à donner des fruits nombreux mais trop petits. On la coupe alors à la base. Chaque hiver, les arbres sont passés en revue. On supprime, s'il y a lieu, les pousses à bois apparues en excès sur la charpente et on conserve quelques unes qui deviendront à leur tour des branches fruitières remplaçantes de celles trop anciennes que l'on supprime.

9



LA REFORME A SAINT-HIPPOLYTE

Lorsque, au début du 16^{ème} siècle, les idées de Luther se répandirent en Europe, St-Hippolyte fut également touché.

Au début du siècle déjà, Léo JUD, originaire de Guémar, curé de St-Hippolyte de 1512 à 1518, opta pour la Réforme et, par la suite, devint aide de camp de Zwingli, le Réformateur suisse.

Mais ce fut surtout le curé Wolfgang SCHUCH, arrivé en Alsace en 1522, qui influença profondément notre cité. Chassé d'Allemagne à cause de ses idées, SCHUCH fut nommé curé de St-Hippolyte par les chanoines de la Collégiale St-Georges de Nancy qui ignoraient ses opinions.

Aussitôt arrivé à Saint-Hippolyte, SCHUCH se voue avec zèle à l'oeuvre de réforme : il abolit le Carême, le culte de la Vierge et des Saints, la messe, et finalement se marie ! Alors le Duc de Lorraine, Antoine, craint pour son autorité. Il menace de mettre la ville de St-Hippolyte à feu et à sang si les habitants ne chassent pas leur curé. SCHUCH répond par une longue lettre pleine de soumission, essaie de prouver qu'il est dans le bon chemin, mais en vain ! Il est arrêté, jeté en prison à Nancy, et, après un procès de plusieurs mois, condamné à être brûlé et exécuté le 20 juin 1525 pour cause d'hérésie.

Cette même année, la révolte des Paysans fait rage en Alsace. Les habitants de St-Hippolyte se rallient au mouvement, mais la bande à laquelle ils se sont joints est écrasée à Scherwiller par l'armée du Duc de Lorraine.

La population de St-Hippolyte revient alors au catholicisme. Mais pour avoir renié leur vraie foi et pris les armes contre leur maître, les habitants n'obtiennent le pardon qu'aux conditions suivantes :

"... Premièrement, feront une belle procession générale, en laquelle les jeunes enfants au-dessous de l'âge de douze ans iront pieds nus et têtes découvertes ... et les autres tous têtes nues ... Après la cérémonie, un religieux fera un sermon contre la détestable secte luthériane. Les bourgeois sont tenus de prêter un nouveau serment d'obéissance ; ils jurent de ne plus porter aucune arme ... Ils promettent de restituer les ornements enlevés aux églises, de faire maigre les vendredis, de payer les dîmes et autres redevances à l'église. Ils sont forcés chaque année, au temps des vendanges, d'envoyer au Duc trois chevaux chargés de raisins. Ils doivent livrer tous les ans douze charretées de bon vin blanc de leur cru, chacune de vingt-quatre mesures ... Ils sont libres de racheter cette dernière servitude pour 1 000 florins !"

Adolphe NOBEL

(d'après R. PETER, Revue d'Alsace)

DIE REFORMATION IN ST-PILT

Auch in St-Pilt fanden zu Beginn des 16. Jahrhunderts die Lehren Luthers einen gewissen Anklang.

Einige Zeit nachdem der St-Pilter Pfarrer Leo JUD, gebürtig aus Gemar, Anhänger der Reformation geworden war, wurde gegen 1522 der aus Deutschland vertriebene Gestliche Wolfgang SCHUCH vom Bistum Nancy (wo man von seinem Vorleben wohl nichts wusste !) Pfarrer in hiesiger Gemeinde.

Kaum installiert begann er mit Eifer die katholische Religion zu untergraben : die Fastengebote wurden abgeschafft, ebenfalls die Verehrung der Mutter Gottes und der Heiligen, dann die Messe, und schliesslich heiratete er.

Als bald befürchtete der Herzog Anton von Lothringen, dass, mit der Zeit auch an seiner Herrschergewalt gerüttelt würde und drohte der Stadt, sie durch Feuer und Schwert zu vernichten, wenn sie den Pfarrer nicht fortjagte. SCHUCH antwortete mit einem langen Schreiben voll Untertänigkeit und versuchte, den Herzog davon zu überzeugen, dass er auf dem rechten Wege sei. Aber umsonst ! Er wurde verhaftet, wegen Ketzerei zum Tode verurteilt und am 20. Juni 1525 auf dem Scheiterhaufen hingerichtet .

Im selben Jahr wütete im Elsass der Bauernkrieg. Auch in St-Pilt schloss sich dem Aufstande an. In der Schlacht bei Scherweiler wurden die Bauerngruppen jedoch vollständig von der Armee des Herzogs von Lothringen vernichtet !

Hernach schritten die St-Pilter zum Katholizismus zurück. Aber, weil sie den wahren Glauben verleugnet und gegen ihren Herrn gekämpft hatten, wurden sie, um Verzeihung zu erhalten, mit schwerer Busse belegt.

"Zum Anfang sollte eine feierliche, allgemeine Prozession unternommen werden, an welcher die Kinder unter zwölf Jahren barfüssig und entblössten Hauptes teilnehmen mussten ... und alle anderen Einwohner barhäuptig. Darauf sollte ein Gottesmann eine Predigt gegen die verabscheuungswürdige lutherianische Sekte anhalten. Die Bürger hatten den Eid für Gehorsam zu erneuern und das Versprechen abzugeben, dass sie nie mehr eine Waffe tragen würden, dass sie die in den Kirchen geraubten Ornamente zurückerstatten, am Freitag fasten, der Kirche den Zehnten und die anderen vorgeschriebenen Steuern entrichten würden. Sie wurden gezwungen, jedes Jahr, während der Weinlese, dem Herzog drei mit Trauben beladene Pferde zu schicken. Jedes Jahr mussten sie auch zwölf Wagen, mit gutem weissen Wein aus ihren Reben, jeden Wagen mit 24 Ohm ... abliefern, durften jedoch diese letzte Dienstbarkeit durch eine Abgabe von 1 000 Gulden ersetzen...".

Adolphe NOBEL

(nach R. PETER, Revue d'Alsace)

HAXEPROZASSE IM 16. JOHRHUNDERT

Wenn hitt enaime uff d'r Walt e schwar Watter üssbricht mit alle schlimme Folge finde die Télé-Prophete d'r Tag druff immer e üssredd, wurum ass m'r dess Unglick nit hett kenne vorsah ! Mit grosse Scheste hole sie e mächtige Hampfel Wolike üss'm Atlantische Ozean ! Vu Oschte har schleife sie a gewaltigs Hoch. Dess trifft sich alles iwwer'm Golf vu Biscaya, erzeugt e unheimlige Wirwel, wu gege Norde geworfe wurd, bis gege Irland, wurde dert vo'me isskalte neje Hoch in d'r Süde gerisse un waje dam gits d'rno in Honolulu e Orkan wu alles kapütt macht ...!

Friejer isch dess viel einfacher gsin un han emol d'Schlosse d'Raawe vernichtet, odder d'r Sturm Dachziegel un d'Kaminer uff d'Krüttländer g'worfe, d'rno isch einfach e Hax im Spiel gsin ! M'r het jo immer so e alt Kritter-wiwel uff Lajer g'hett, odder e Frauj wu e bissel abgsundert gelabt hett, odder sogar eini wu d'r Mangarn los g'het hatt, odder e Kind, odder e jung Maidel odder sogar e Mann ...Un scho isch d'Stadtwach a geruckt un hett die Person verhaft !

In de Johre 15 bis 1600 han die Haxeprozasse ziemlich uewerall gewiet, oj im Elsass. In Bärge allei hetts in salle Johre 35 Prozasse un Haxeverbrennung gan !

M'r muess nit glaiwe, ass die verhaftete Mensche sofort alli vorgorfene Missetate iegstande han. Natierlig han sie z'erscht alles gleignet ; sie sin jo unschuldig gsi. Wie hatt e so alti Frauj Hagel, Sturm Uewerschwammunge kenna fawriziere ? Do han sie uff'm Malefizgericht scho e Antwort g'wisst : "Dü verloge Mensch ! D'r Teifel hett d'r jo g'holfe !" Un scho isch's losgange mit Froge un Schinde uff alli Arte. M'r hett dâne Verdächtige ganz b'stimmti Sache vorgworfe : "Gall, d'r Teifel isch bie dir d'heim gsi ? Gall, dü hesch im Hans sini Kueh mache verecke ? Gall, dü geesch als z'Nacht uff d'Haxeverammlung uff d'r X. Barg, wu d'r Teifel immer d'rbie isch ? "Dess arm Wieb isch d'rno so lang gepfatz, gstoche, gebrennt, gestreckt worre bis as zue allem jà gsait hett - un scho isch's zuem Tod durch Verbrenne verurteilt gsi ...

In Bärge sin sie nit lewandig verbrennt worde ! M'r hett ne z'erscht d'r Hals zuegedruckt ebb m'r sie uff der Schitterhüffe gebunde hett. So sin dàm arme Mensch wenigstens die letschte Quale erspart gebliewe !

De sogenannte "Gstandnisse" noch vu dâne "Haxe" weiss m'r, wo ihri Zammekunfte stattgfunde hân, wo sie uff'me Bâse, odder uff'me Geissbock odder uff're Gans annegeritte sin. D'Chronike üss sâlle Zitte nenne zuem Beispiel d'r Bollebarri, bie Rouffach, d'r Bischebarri, bie Owerne, d'r Grasbari, bie Bärge, un sogar -hewe eich, ihr Litt- d'r Bruechbrunne, bie St.Pilt, un -hewe eich noch emol !- d'r Kleinforscht !!! Do hätte die Haxe ihri "Soirées dansantes" abghalte, unter'm Vorsitz vum Teifel, natierlig, hätte sie gâsse, getrunke, gemüsikt, gedantz ... Neutrali Zueschauer hetts kenni gân ! Die hätte 'ne natt ranschiert, die Haxe ...

.../

/...

Sin sie hitt alli üssgstorwe, d'Häxe ? Wer weiss ! Viel Litt glaiuwe immer noch immer ass's beesi Mensche gibt, wo einem uff alli meeglige g'heimnisvolle Arte schade kenne.

Ad. Nobel

(üss'm Buech vom M. Bapst :
"Les Sorcières de Bergheim"
un "Le Journal Historique de l'Alsace")



En de secrets conciliabules, les sorcières préparent de mystérieux brouets qui déclenchent des fléaux de la nature. Ici une soupe d'orage et de grêle.

LA ROUTE DU VIN AU MOYEN AGE

DE COLMAR A STRASBOURG

Au Moyen Age, les routes n'étaient généralement que de fort mauvais chemins semés d'embûches. Le transport du vin y comportait d'innombrables difficultés. Un texte des annales de Colmar datant de 1415 (année de grandes pluies) relate qu'il fallait 12 chevaux pour tirer une remorque transportant 12 hl de vin.

De Colmar à Strasbourg où se trouve le marché, l'Ill constitue un véritable cordon ombilical du commerce de vin alsacien. A tel point important qu'en année de crue par de basses eaux, les cours du vin s'effondraient à cause de l'impossibilité de transport fluvial.

Les villes situées sur le cours de la rivière (Colmar, Sélestat, Benfeld) possèdent chacune un port de commerce dit LADHOF. De Colmar partent annuellement 3 à 5000 hl de vin à destination du marché strasbourgeois.

A Strasbourg, les vins sont déchargés par deux grues installées devant l'Ancienne Douane et acheminés sur les marchés aux vins de la Ville où des courtiers strasbourgeois les proposaient aux acheteurs étrangers.

DE STRASBOURG AU RESTE DE L'EUROPE

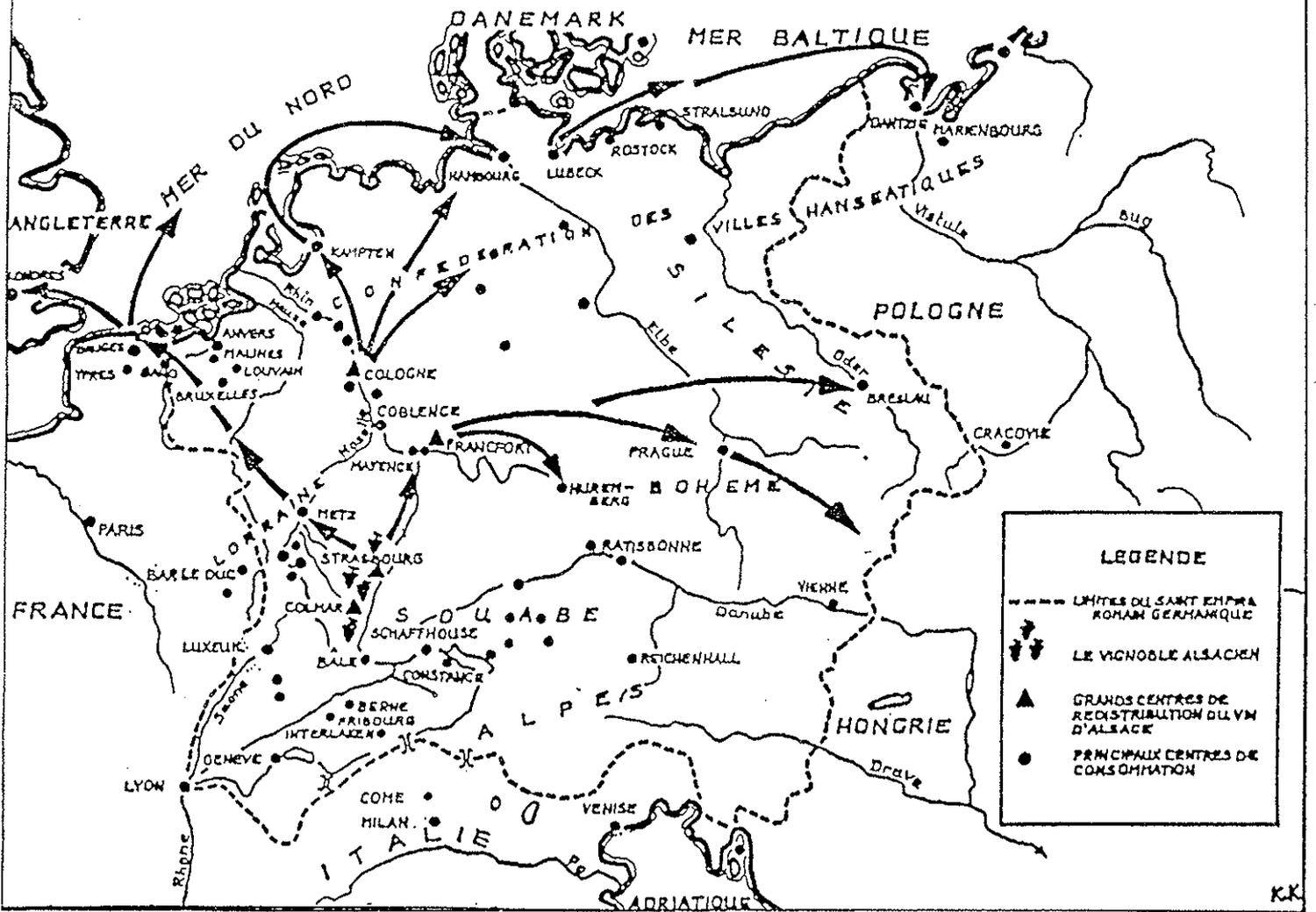
Les premiers exportateurs du vin alsacien sont les strasbourgeois eux-mêmes. Les chariots chargés de vin prennent la route des Flandres et de Bruxelles par Ingwiller et Luxembourg. Ceux à destination du St-Empire par les vallées de Kinzig et du Danube.

La plus grande partie du vin est cependant transportée par les bateliers strasbourgeois descendant le Rhin vers Cologne, les Flandres et le Brabant.

Nous avons une idée de la route qu'ont suivi 330 hl de vin achetés à Ribeauvillé pour le compte d'un seigneur wurtembourgeois. Embarqué à Guémar sur des Schnieke, il emprunte l'Ill jusqu'à Strasbourg d'où il descend le Rhin jusqu'à Deventer où les fûts sont embarqués sur des navires de haute mer qui l'emmène à Hambourg. La cargaison reprend alors la voie fluviale sur la stecknitz, une partie débarquée à Lauenbourg, une autre à Lübeck et depuis cette ville, nouveau transport maritime jusqu'à Dantzic et Copenhague ...

Auguste KLEIN

Strasbourg, centre d'exportation de Vin d'Alsace XIV et XV s.



CLUB VOSGIEN : BILAN ET PERSPECTIVES

Au terme d'une année, il est de coutume pour chaque association de jeter un dernier regard sur les activités de l'exercice écoulé avant de se remettre en marche pour la nouvelle année qui se présente. L'objectif prioritaire du Club Vosgien reste bien sûr la randonnée et la promotion du tourisme pédestre à St-Hippolyte, et les activités de 1988 auront toutes été conduites dans ce sens.

Fidèle à son idéal, la section continue inlassablement son oeuvre d'entretien et d'aménagement des sites et sentiers qui font la richesse de notre forêt. Les pluies diluviennes du printemps ont causé certains dégâts, notamment sur le circuit du Vallon des Moulins, un moment submergé par les eaux, au point d'être impraticable. Le curage des fossés et la mise en place de voies d'eaux rendirent ce sentier à l'usage des promeneurs.

A peine inauguré, le parcours de santé subit déjà les agressions du temps. L'entretien des ateliers d'exercice est une nécessité permanente, alors que certains chemins ont connu de sérieux dommages en raison des coupes de bois effectuées dans ce secteur de la forêt.

Une importante journée de travail fut également consacrée à la restauration de la gloriette, sur la route du Haut-Koenigsbourg. Construit en 1908 par le Club Vosgien d'alors, cet abris avait enduré de nombreux assauts de la pluie et du vent, ainsi que des promeneurs en mal de petit bois ou des sculpteurs en herbe. Sa restauration programmée depuis longtemps, mais régulièrement repoussée, est devenue réalité le jour du 8 mai, où une vingtaine de bénévoles entreprirent de remplacer les poutres défailtantes, traiter les bois et repeindre la toiture et les murs.

La confection des panneaux et la signalisation restent le travail privilégié d'Adolphe NOBEL, qui ne compte plus les heures passées sur les sentiers au service des touristes et promeneurs. Plusieurs kilomètres ont ainsi retrouvé la marque de son pinceau. Quelques panneaux ont également été remis à neuf, car usés par le temps ... mais aussi détruits ou volés. Les actes de vandalisme en forêt constituent d'ailleurs la triste réalité que subissent la plupart des sections du Club Vosgien. Outre les panneaux, nous avons également enregistré la destruction de plusieurs tables et bancs aux différentes aires de pique-nique, ou encore leurs disparition pure et simple.

Pour compléter le bilan des travaux réalisés, il convient de citer enfin l'important travail de fauchage et de débroussaillage effectué tout au long de l'été par Auguste MEYER et son inséparable débroussailleuse, ainsi que Marlyse LACOM et son équipe dans le secteur de Rorschwihr, dont nous avons également la charge.

Comme le calendrier des travaux, le programme des sorties aura été, lui aussi, très fourni et varié.

C'est ainsi qu'au mois de juillet, nous avons pu effectuer une randonnée en Champagne sous la conduite d'André MUHR, le régional de l'étape. La marche sur les prestigieux coteaux d'Epernay permit à chacun de se rendre compte des conditions de travail dans ce vignoble. Mais les participants garderont aussi un excellent souvenir de ce gîte d'étape fort original où nous avons passé la nuit, ainsi que la surprenante dégustation offerte par son propriétaire. Autres souvenirs de ce voyage, le fameux Bouzy rouge 1983 soumis à l'appréciation des palais au cours de la soirée, ainsi que la visite des grandes caves Piper-Heidsieck à Reims.

La randonnée de 5 jours en été a toujours constitué un temps fort dans le calendrier du Club Vosgien. En 1988, celle-ci se déroula dans le Massif de la Chartreuse donnant ainsi l'occasion à nos membres de quitter pour la première fois le massif vosgien, pour une randonnée de ce genre. Organisée à la perfection par Gérard MEYER (junior) et Michel FRATTINI, cette sortie révéla aux participants les magnifiques ascensions de ce périple - Charmant Som (1867 m.), Grad Som (2026 m.), Col de l'Alpette, Col de Fontannieux, etc...

Inutile de présenter l'alpiniste de la section, Robert BIECHER, dont la sortie alpestre est devenue depuis 15 ans déjà, notre rendez-vous annuel avec la haute-montagne. Règle d'or du guide : rester toujours hors des sentiers battus, ce qui nous a valu par le passé quelques sensations fortes dont il aime nous réserver la surprise, mais surtout l'immense plaisir de découvrir chaque année la montagne dans son aspect le plus naturel et le plus majestueux. La sortie 88 resta fidèle à la règle, avec l'ascension du Bishorn (4159 m.), le premier "4000" pour la section.

D'autres sorties, plus régionales, ont complété ce programme. Il convient de citer, entre autre, la sortie au Taenchel (le 17.04 avec A. HINSINGER), la marche d'endurance Col des Bagenelles - St-Hippolyte, 40 km (le 12.06 avec A. MEYER), la journée autour du Hohwald (le 11.09 avec A. RAUCH) ou encore la sortie vin nouveau qui clôtura notre saison de marche (le 13.11 avec M. LACOM), sans oublier les promenades d'une demi-journée, guidées généralement par A. NOBEL ou M. LACOM.

Dans le cadre d'une animation touristique, le Club Vosgien avait également invité les touristes séjournant dans notre région, à une randonnée commentée à travers le vignoble et la forêt communale. Cette journée connut un succès fort honorable puisque 25 personnes avaient pris part à cette marche, très enchantées par la découverte de nos sites et les explications fournies par Cl. HUBER et A. HINSINGER.

Voilà donc le bilan sommaire d'une année d'activités et déjà une nouvelle année se présente avec ses nombreux projets. Outre nos travaux habituels sur les sentiers, la section se consacrera à la construction d'un nouveau Feu de la Bure qui nécessitera de nombreuses heures de présence. Plusieurs sorties agrémenteront également notre saison de marche, principalement, la sortie dans les Alpes avec un retour aux sources (Blümlisalp), une randonnée de 5 jours dans le Jura, des sorties de ski de fond si l'enneigement le permet, et des marches toujours très plaisantes dans le massif vosgien auxquelles vous êtes tous, membres ou non-membres, cordialement invités.

Claude HUBER

CLUB VOSGIEN
ST-HIPPOLYTE

CALENDRIER DES ACTIVITES 1989

Sam.	21 janv.	20h30	ASSEMBLEE GENERALE - chez BIECHER Robert	
Dim.	8 janv.		Schnepfenried - Treh - Schnepfenried (A.N.)	GERBER F.
Dim.	22 janv.	13h14	St-Hippolyte - Rodern - Rocher des Sacrifices - Kochersberg - Carrière de grès - St-Hippolyte 8 Km. Sortie de ski de fond (s'il y a de la neige)	Marlyse BIECHER
Dim.	29 janv.		Sortie ski de fond : Labaroche - Wetstein et retour avec les Amis de la Nature (A.N.)	GERBER F.
Dim.	19 févr.	13h15	En voiture de St-Hippolyte à Ribeauvillé - Marche par le Mariarayt - les Châteaux - Ribeauvillé - 8 Km.	Marlyse
"	"	"	Sortie ski de fond : randonnée dans le secteur	MEYER H.-HUBER et GERBER F.
Tous les dimanches			Les membres qui peuvent se libérer sont attendus pour la construction du bûcher.	FREYDT et MICHEL F.
Dim.	5 mars	9h	En voiture : St-Hippolyte - Ribeauvillé à pieds: Ribeauvillé - Aubure - Ribeauvillé - 18 Km. Ski de fond	HINSINGER
Dim.	12 mars		Rondo à la Petite Pierre C.V. (vôte)	
Dim.	2 avril	8h	En autocar : St-Hippolyte - St-Dié - la pêche vers les Crasses Marche : les Crasses - Roche des Corbeaux - Fontaine du sapin sec - Roche des Fées - St-Dié - 18 Km.	SCHABER R.
Sam.	8 avril		Assemblée région IV au Hury	
Dim.	21 avril	8h	Kaiserstuhl - Ihringen - Totenkopf - Vogelsang - Kiosk - Katharinenkapelle - Schelingen (visite de caves).	Marlyse Claude H.
Sam.	20 avril		Assemblée générale du C.V. à Ferrette	
Dim.	30 avril et		Fête montagnarde	
Lun.	1er mai			
Dim.	4 juin	9h	Dusenbach (messe à 10h - retour sur St-Hippolyte par le Taenchel - Thannenkirch - St-Hippolyte.	Marlyse
Dim.	18 juin	9h	Service au bûcher	
Sam.	24 juin		Feu de la Bure	
			Sortie à vélo : date dans votre quotidien	HUNSINGER

.../...

Mar. 18 juil.	Sortie avec les touristes dans les alentours de St-Hippolyte	
Sam. 29 juil. Dim. 30 juil.	Sortie dans les Alpes	BIECHER R.
Entre le 10 août et le 14 août	Sortie dans le Jura. Les dates exactes dans votre quotidien.	FRATTINI M. MEYER G.
Dim. 3 sept. 8h	Sortie dans les environs de La Bresse	FRATTINI M. MEYER G.
Dim. 1er oct. 13h15	Sentier vignoble de Bergheim : Départ de St-Hippolyte par le vignoble pour rejoindre Bergheim - retour par un autre chemin. Pour les moins courageux, rendez-vous à la salle polyvalente de Bergheim à 14h15	HAAG Marlyse
Dim. 19 nov. 8h	Sortie vin nouveau, si le temps le permet, Kruth - Ventron - Kruth : 5h de marche. En cas de pluie, nous pouvons aller chez le Frère Joseph au Ventron.	Marlyse HUMBRECHT A.
Dim. 10 déc. 13h15	En voiture au Reichenberg - Schlüsselstein et ses environs - 8 Km.	Marlyse

Les journées de débroussaillage des sentiers vous seront communiquées par votre quotidien.

N.B. : les itinéraires et les horaires seront rappelés dans la presse.

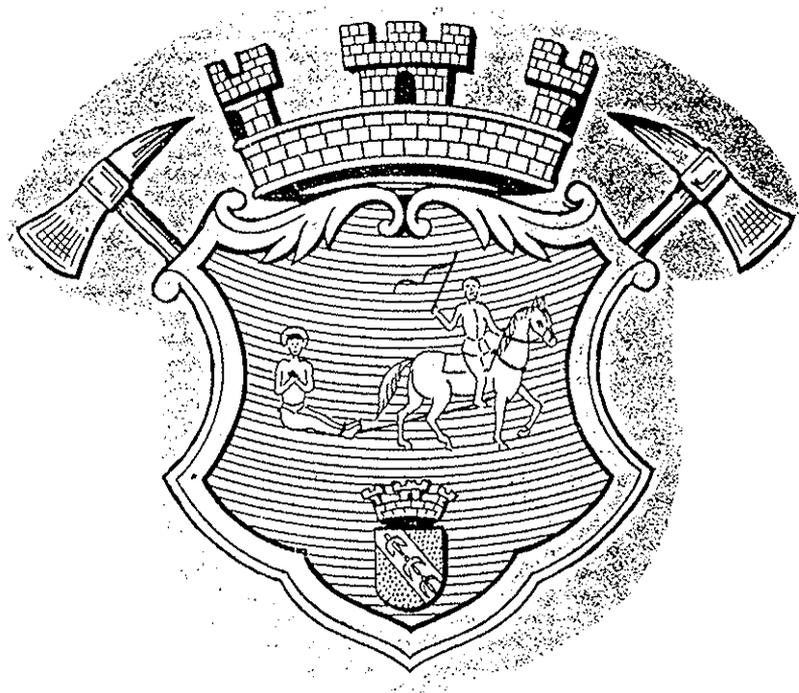
Depart au Jardin Public - Parc du Maire Walter

LES SORTIES AURONT LIEU QUEL QUE SOIT LE TEMPS

Prix du car :

+ pour les membres : 10 Frs par personne
+ pour les non membres : 20 Frs par personne

Toutes les sorties ski de fond seront organisées selon l'enneigement, aux dates prévues. Aussi, pour une bonne organisation, tous les skieurs doivent s'inscrire auprès du responsable (guide) deux jours avant la sortie afin de prévoir un car. Toutes les sorties se feront en car si nous sommes assez nombreux.



LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

DE ST-HIPPOLYTE

AU FIL DU TEMPS

La lutte contre l'incendie au temps de nos aïeux

Au cours de son histoire, la Ville de St-Hippolyte a été souvent ravagée par des incendies. Lors des reconstructions successives, on s'efforçait de tenir compte de ce danger permanent, mais la surpopulation à l'intérieur des murs d'enceinte mena toujours les habitants à rebâtir sur le moindre espace libre. En plus, l'eau faisait défaut ! Des sources captées disparurent et certaines années, il fallut chercher au Moulin de Bruch l'eau nécessaire aux hommes et aux bêtes... C'est par les moyens les plus primitifs que les incendies étaient combattus, le plus souvent en laissant la part du feu et en démolissant tout simplement les immeubles voisins du foyer pour éviter la propagation du sinistre.

Il y a plus de 200 ans, en 1769, on reconnut la nécessité d'acquérir deux pompes à bras, alimentées par de longues chaînes de porteurs de seaux, et l'on construisit au "Törel" un réservoir qui assurait une certaine quantité d'eau en cas d'incendie...

Premier règlement de lutte

En 1800, le chiffre de la population était le double de celui d'aujourd'hui et les risques d'incendie avaient augmenté d'une manière inquiétante et la lutte contre le feu devait absolument être réglementée. La municipalité rédigea treize articles qui définissaient exactement le rôle de 32 citoyens devant actionner les pompes, de 24 servants des échelles, de 67 porteurs d'eau. Ce fut le premier groupe d'hommes désignés avec précision pour intervenir en cas de sinistre, le premier Corps organisé de sapeurs-pompiers, qui, d'ailleurs, devait être assisté de toute la population. En effet, le 21 mai 1832, le règlement fut précisé dans ce sens qu'il indiquait non seulement le rôle des gardiens de nuit, des hommes de service au Corps de Garde de ceux qui constituaient la Garde Nationale, mais également des prêtres, docteurs, instituteurs, charpentiers, maçons, ramoneurs, femmes, filles, servantes... Ceux qui refusaient leur aide étaient punis d'une amende. Mais il était aussi prévu une récompense pour ceux qui se distinguaient par leur zèle ou leur courage.

Après 1832, le Corps même comptait le Maire comme Commandant, 12 Conseillers municipaux comme Officiers et 152 hommes. Ils eurent à intervenir très souvent et l'ancien Capitaine Paul GSELL signale de 1889 à 1927, 17 incendies graves. C'est celui des 2 et 3 décembre 1944, lors de la bataille autour de St-Hippolyte qui est resté en mémoire de la génération actuelle. Douze maisons furent totalement détruites par les flammes. Sous les tirs d'artillerie, au milieu des combats de rues, les Sapeurs Pompiers assistés de beaucoup de volontaires, accomplirent des miracles de courage et d'esprit de sacrifice et préservèrent St-Hippolyte de la destruction totale.

Le Corps actuel

Après avoir été commandé depuis 1945 par M. Louis GSELL, Lieutenant, il fut sous les ordres de M. Isidore KRUMB pendant 20 ans, aujourd'hui Capitaine Honoraire, de M. Charles EGELE de 1969 à 1972, puis de M. Paul GSELL de 1972 à 1974. Le lieutenant Gérard KIENTZEL est actuellement Chef de Corps.

Il est à signaler que les Sapeurs Pompiers de St-Hippolyte sont jumelés depuis 1975 avec le "Freiwilliges Feuerwehr-Korps" de ZEPPELINHEIM près de FRANCFORT avec lequel ils entretiennent des relations empreintes de la plus cordiale amitié.

Effectif du Corps des Sapeurs Pompiers de St-Hippolyte

Médecin Capitaine : MONTAVONT Jean

Sous-Lieutenant : KIENTZEL Gérard

Adjudant-Chef : WITTERSHEIM Jean-Marie

Adjudant : BEUBEL Jacques

Sergent-Chef : MULLER Louis
BAUER Gilbert
BOMMENSATT Jean

Sergent : KNIEBHILI André
HEYBERGER François

Caporal : GRAFF Raymond
HAEHN Claude
KIENTZEL Hervé
KLEIN Jean-Pierre

Sapeur
lère classe : ROHMER Roland

Sapeur : BLEGER Gérard
CIAVARELLA Jean-Michel
DEUBEL Annie
FESSLER Bernard
GASSMANN Jacky
GASSMANN Rémy
HEYBERGER David
HEYBERGER Vincent
HUMBRECHT Bernard

KETTERLE Dominique
KUNSTLER Jacky
LANGOLF Pascal
MEYER Richard
OPPERMANN Guy
PICARD Marc
SCHIELE Claude
SCHOTTERER Dominique

Le nouveau dépôt d'incendie et le matériel du moment

1. Pendant de nombreuses années, le dépôt du matériel d'incendie se trouvait derrière la Mairie. Il abritait une moto-pompe de 45 m³, un chariot pour les tuyaux et deux échelles à crochets. Une échelle portable de 12 m était rangée dans un hangar, place de l'Eglise. Après usage des tuyaux étaient égouttés et séchés à une installation derrière l'école.
2. Ce matériel fut complété et modernisé et comprit bientôt : deux moto-pompes (45 et 60 m³), deux dévidoirs (dont un servant au Premier Secours), deux échelles à crochets et l'échelle portable de 12 m, le tout garé dans un dépôt plus vaste, rue de la Montée. En 1975, on fit l'acquisition pour 1500 frs d'un camion Dodge (carcasse seule) qu'on équipa d'un moteur neuf venu de Paris et qu'on aménagea pour en permettre l'intervention en cas de gros sinistre. En 1978, FFK de ZEPPELINHEIM fit cadeau aux S.-P. de St-Hippolyte d'un Fourgon-Pompe Tonne de 1800 litres (modifié deux ans plus tard sur 3000 litres). Un second cadeau suivit en 1979 de la part des amis de ZEPPELINHEIM sous forme d'une camionnette V.W. utilisable pour petites interventions. Ces trois véhicules durent malheureusement rester garés à l'extérieur. La nécessité d'un Dépôt plus vaste et mieux adapté devint donc urgente !
3. Le nouveau dépôt
Dès 1974, on songea à utiliser, en le transformant, l'ancien Abattoir désaffecté. En 1980, un premier accord de la Commune permit d'envisager les travaux nécessaires. Les plans établis par le Cabinet Chomel, Colmar, furent acceptés par la Municipalité et les autorités de tutelle et en janvier 1981 on passa à l'exécution. Au rez-de-chaussée, le dépôt proprement dit comprend un garage avec quatre portes d'accès. Un premier étage fut créé. Charpente et couverture avec isolation refaits à neuf, on installa l'eau, l'électricité, les sanitaires, le chauffage au fuel (air pulsé au rez-de-chaussée, radiateurs au premier étage). Au-dessus du garage se trouvent un Bureau pour le Chef de Corps et le Secrétaire, une grande et une petite salle de réunion, une cuisine et un magasin d'habillement.
Pour la création de ce nouveau Dépôt, une dépense globale de 600.000 F a dû être envisagée, couverte en partie par des subventions d'un montant de 80.400 F. Mais beaucoup de travaux ont été exécutés par les employés communaux et en participation bénévole par les Sapeurs Pompiers eux-mêmes :
Dépôt d'incendie : démolition - Gros Oeuvre - Enduits - V.R.D.- Revêtement des sols - Carrelage - Peinture - Charpente - Couverture - Isolation.
Le Dépôt de Matériel d'Incendie est maintenant remis à sa destination. Il est un sujet de fierté pour nos Pompiers et restera pour eux une nouvelle incitation à accomplir sans cesse leur tâche souvent dure et toujours pleine d'esprit de sacrifice au profit de la communauté.

IMPÔTS ET TAXES

EN CAS DE DIFFICULTES DE PAIEMENT

L'impôt est fixé par la loi. Il est voté par vos élus. Vous devez le payer à la date indiquée, sous peine de pénalité de 10 % et de poursuites sur vos biens (commandement, saisie, opposition sur votre compte bancaire ...). Sachez bien que les frais occasionnés par les poursuites seront à votre charge.

- Si, en raison de difficultés financières temporaires graves, liées à des motifs sérieux (chômage, décès du conjoint, ...), vous n'êtes pas en mesure de payer votre impôt à la date prévue, prenez contact avec votre perception dès réception de votre avis d'imposition.

- Si, pour des motifs de gêne ou d'indigence, vous êtes dans l'impossibilité de payer tout ou une partie de votre impôt, vous avez la possibilité de demander une remise gracieuse partielle ou totale. Cette remise n'est pas un droit. Elle n'est accordée que dans des cas très limités.

Envoyez à votre centre d'impôt, dès réception de votre avis d'imposition :

- une lettre expliquant vos difficultés financières ;
- une photocopie de votre avis d'imposition ;
- tous les documents permettant de justifier de la réalité de votre situation de gêne ou d'indigence (montant des ressources actuelles, montant total des impôts à payer, loyers, dettes, ...).

Adressez une copie de cette lettre à votre perception pour information.

Le centre des impôts procède alors à une enquête et vous transmet sa décision.

Si votre demande est refusée, vous pouvez adresser une nouvelle demande au directeur des services fiscaux de votre département. Sa décision ne peut faire l'objet d'aucun recours fiscal devant un tribunal.

Les demandes gracieuses peuvent être présentées à tout moment. Elles peuvent être renouvelées, si vous avez des éléments nouveaux à faire valoir (aggravation de vos difficultés financières, par exemple).

POLLUTION DES EAUX DE SURFACE EN ZONE RURALE

Depuis plusieurs années, la dégradation de notre environnement suscite l'inquiétude d'une proportion toujours croissante de la population. En particulier, le problème de pollution des eaux de surface en zone rurale revêt de plus en plus d'importance. De nombreuses régions à faible densité de population ne possèdent aucune station d'épuration et les villages qui sont plus ou moins équipés se plaignent du mauvais fonctionnement de leur station dans la plupart des cas.

Deux motifs, l'un d'ordre économique, l'autre d'ordre technique, peuvent expliquer en partie cette situation :

1. Les stations d'épuration classiques installées pour des communautés de quelques centaines ou de quelques milliers d'habitants coûtent très cher par équivalent habitant et la dépense est souvent inacceptable;
2. Les eaux usées de type rural et domestique présentent une charge polluante et un débit très variables au cours de chaque journée et au fil des saisons. De plus, ces eaux sont souvent diluées par les eaux pluviales et les eaux de ruissellement (pas de réseau d'égouts séparatifs). Les lits bactériens ou les boues activées des stations d'épuration classiques s'accommodent très mal de ces particularités de charge et de débit des eaux usées rurales.

Des solutions existent pourtant et le lagunage, en particulier, est utilisé avec succès dans de nombreux pays. Les bassins de stabilisation (ou lagunages) sont peu onéreux et demandent peu d'entretien, peu ou pas d'énergie s'ils sont largement dimensionnés. Ainsi, par exemple, sous climat tempéré, le temps de rétention nécessaire pour une épuration totale est de 30 - 40 jours, ce qui représente une emprise au sol de 1 ha pour 1.000 habitants. Là où le terrain est abondant et bon marché, le lagunage représente une solution simple et efficace.

Malheureusement, malgré l'étendue des régions rurales en Europe, les zones à très faible densité de population sont assez rares et les terrains disponibles ne sont souvent ni très grands, ni très bon marché. La diminution du temps de séjour nécessaire pour épurer les eaux par voie naturelle se présente ainsi comme un objectif prioritaire.

La mise en évidence des potentialités épuratrices de macrophytes des zones humides et, en particulier, de nombreux hélophytes laisse entrevoir la possibilité d'améliorer sensiblement les performances des systèmes d'épuration par voie naturelle stricte.

Toutefois, nos connaissances sur le fonctionnement épuratoire des zones humides sont insuffisantes, à l'heure actuelle, pour proposer, sans risque important, des stations naturelles pour épurer les eaux à grande échelle.

- 1° - L'impact d'une charge polluante dans une zone humide naturelle se concrétise, souvent rapidement, par des modifications phyto-sociologiques importantes et par une diminution de la diversité spécifique. Après avoir détruit l'équilibre du cours d'eau par la pollution, il serait déplorable d'y remédier en dégradant les marais naturels qui nous sont d'autant plus précieux qu'ils sont de plus en plus rares.
- 2° - L'utilisation de marais reconstitués artificiels, plus judicieuse, a fait l'objet d'un certain nombre d'études prometteuses mais plusieurs processus restent à quantifier et, le cas échéant, à optimiser :

- a) Le rendement épuratoire en période de végétation active et le rendement épuratoire durant l'hiver;
- b) Les fluctuations du taux de rétention du phosphore au fil des saisons;
- c) Le rôle d'une population ou d'une succession de population d'espèces palustres sur l'équilibre ionique des eaux épurées;
- d) Le fonctionnement à long terme d'un marais reconstitué, c'est-à-dire son rendement épuratoire lorsque la production racinaire et rhizomateuse ne fait plus que compenser régulièrement la mortalité souterraine;
- e) "Les potentialités" des marais reconstitués en matière de traitement renforcé des eaux usées comme, en particulier, la production d'eau potable;
- f) L'efficacité comparée de nombreuses espèces d'hélophytes.

La présente étude se propose de comparer, sous climat réel, le comportement de 4 populations macrophytes disposées en série et alimentées par une même eau usée de type domestique en zone rurale.

PROTOCOLE EXPERIMENTAL

Les essais sont menés dans une station expérimentale. La station comporte essentiellement 5 séries de 4 bassins (volume : 600 l, surface : 0,96 m²). Chacune de ces 'cascades' peut-être aménagée en lagunage à microphytes ou à macrophytes, en lit bactérien noyé ou encore en marais constitué de 4 populations de macrophytes successives.

La station dispose d'un ensemble d'équipements automatiques mis au point et construits sur place permettant un contrôle précis et fiable des principaux paramètres.

Trois cascades sont utilisées :

+ Cascade 1 :

Marais artificiel composé de 4 populations successives. Typha latifolia reçoit les eaux usées brutes. Viennent ensuite, Phragmites australis, Carex acuta et enfin Elodea canadensis.

Le "sol" utilisé est constitué de quartz pur calibré.

Les circuits hydroliques sont aménagés de manière à ce que l'eau circule à travers le "sol" de chaque bassin (percolation). La couche d'eau libre est de 7 cm pour les 3 premières espèces. Elle est de 35 cm pour les Elodea.

+ Cascade 2 :

Marais artificiel identique à celui de la cascade 1, mais les eaux en traitement ne circulent qu'en surface (translation).

+ Cascade 3 :

Système identique au précédent, mais il ne comporte pas de végétation supérieure : lagunage.

Le temps de séjour est fixé à 10 jours dans chaque cascade. Les eaux usées sont celles de la rivière qui reçoit tous les égouts de la ville.

Elles présentent les caractéristiques d'une eau polluée domestique à charge diluée :

- DCO 75 mg/l (30-450)
- N total non filtré 10 mg/l (5-25)
- P total non filtré 3,5 mg/l (2-6)

L'expérience est suivie durant toute la période de végétation active du mois de mai au mois d'octobre.

Les valeurs absolues des charges importées en percolation et en translation sont reportées au tableau I.

TABLEAU I

PARAMETRE	IMPORTATION TOTALE EN G.	
	Cascade 1	Cascade 2 et 3
Azote total	127,32	50,93
Azote soluble	105,82	42,33
Azote particulaire	21,50	8,60
Phosphore total	43,00	17,20
Phosphore soluble	32,06	12,82
Phosphore particulaire	10,94	4,38
DCO totale	940,00	376,00
DCO soluble	451,00	180,00
DCO particulaire	489,00	196,00

Les taux de réduction sont établis, pour chaque bassin, à partir des bilans en N, en P et en DCO calculés sur toute la période de végétation. Le calcul des bilans repose sur un ensemble de mesures et d'analyses, à savoir:

- l'enregistrement en continu des débits;
- la mesure de la charge moyenne hebdomadaire des eaux d'entrée;
- les analyses des eaux à la sortie de chaque bassin (prélèvements bimensuels).

A suivre ...

Dr. R.L. JOLLY

Responsable du projet A.C.T.F.

"POLLUTION"

AUS DER GESCHICHTE DES WEINBAUS IM ELSAß

Im Laufe der Zeiten waren Kälte, Hagel, Ungeziefer, Krankheiten immer große Feinde des Winzers. In früheren Jahrhunderten war jedoch der schlimmste Feind der Mensch !

Vor Tausenden von Jahren schon, als in den südlichen Ländern Reb- und Obstbau für das Volk lebenswichtig waren, gab es Missetäter, die ihre Bosheit an Rebstöcken und Obstbäumen ausübten : zur Strafe wurde Ihnen die rechte Hand abgehackt ! Leider galt diese Maßnahme nur für das kleine Volk. Adelige kamen dabei nicht in Betracht und, brachen zwischen ihnen Zwistigkeiten aus, gehörte es zu den Kriegsmaßnahmen, die für den Gegner lebensnotwendigen Reben vollständig zu vernichten ! So geschehen 1293 in Rappoltsweiler, 1433 in Hattstatt durch die Armagnaken, 1633 in St.Pilt und Orschwiller durch die Schweden ...

Aber immer aufs Neue raffte sich der Weinbauer auf, pflanzte wieder an, kam zum Wohlstand, wurde erneut geschlagen, brachte es wieder soweit für reichen Segen dem Herrgott zu danken.

So werden in den Chroniken erwähnt Jahre des Glücks und solche, in denen Not und Verzweiflung den Lebensmut zu vernichten drohten.

Schon vor über tausend Jahren gab es fortgeschrittene Rebmänner, die jedes Jahr das Ereignis ihrer schweren Arbeit einschrieben. So lesen wir daß :

1186 ein heißer Sommer war und die Weinlese bereits Anfang August vorgenommen wurde.

1234 so kalter Winter, daß der Wein in den Kellern verfrohr, die Rebstöcke zerplatzten und alles zerstört wurde.

1246 alles mögliche Ungeziefer, gewaltige Mengen von Raupen, Engerlinge, Spinnen, fressen alle jungen Triebe ab. Mangel an allem.

1339 von Juni bis August fallen unzählige Heuschrecken über das Land, bedecken den Boden wie Schnee, fressen alles auf, Reben, Trauben.

1475 streifen Bären in der Gegend herum. Die Leute müssen aus den Reben flüchten.

1485 war der Wein so sauer, daß die Leute davon Durchfall bekamen und krank wurden. Wer zuviel trank bezahlte es sogar mit dem Leben !

1505 aber gab es soviel, daß man schon seit 100 Jahren nichts derartiges erlebt hat. Vielerorts wird der Wein verschenkt.

Dann liebt man wieder von Vernichtung durch Hagel, von Mangel an Fässern, von solchen Mengen an Wein, daß man ihn benützt , um Mörtel anzurühren...

Über die geernteten Mengen findet man Angaben erst ab 1800. So weiß man, daß es zwischen 1800 und 1900, 13 gute Jahre gegeben hat, mit 110 bis 150 Liter pro Ar, aber während 6 Jahren nur 5 bis 15 Liter. Im jetzigen Jahrhundert war 1910 jämmerlich, 1911 ausserordentlich gut ! Die Ältesten unter uns erinnern sich noch an gute und weniger gute Ernten. Sowieso gestatten die modernen Arbeitsmethoden, daß nie mehr absolut katastrophale Jahrgänge auftreten.

Jacques KOEBERLE
(aus Médard BARTH : Der Rebbau im Elsaß)
Maurice BOESCH : 800 ans de viticulture
en Haute-Alsace)

(Traduction : A. NOBEL)

RENDONS A CESAR...

Notre Maison de Retraite recueille à l'heure actuelle, les éloges de la presque totalité de nos concitoyens pour ce qui concerne son agencement intérieur, son équipement, son degré de confort, la disponibilité et l'amabilité du personnel.

Les avis divergent sur l'opportunité des tons retenus pour sa mise en peinture extérieure.

Il est simplement précisé que vos élus (Maire, Adjointes et Conseillers) n'ont pas été associés au choix des couleurs de la première tranche. L'architecte et ses plus proches donnèrent libre cours à leur inspiration, avec le succès que l'on connaît...

oOo

CALENDRIER DE RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Janvier : les 4 et 18	Juillet : les 5 et 19
Février : les 1 et 15	Août : les 2 et 16
Mars : les 1 et 15	Septembre : les 6 et 20
Avril : les 5 et 19	Octobre : les 4 et 18
Mai : les 3 et 17	Novembre : les 8 et 22
Juin : les 7 et 21	Décembre : les 6 et 20

oOo

OBJETS TROUVES

Le 25.07.1988 : 1 petite clé trouvée au court de tennis
Le 26.07.1988 : 1 jeu de 5 clés avec un porte-clé rouge
Le 25.07.1988 : 1 ensemble jeux de carte
Le 20.05.1988 : 1 trousseau de clé bleu
Le 21.09.1988 : 1 clé avec porte clé "tonneau Kronenbourg"
Le 16.11.1988 : 2 clés trouvées au Herrengarten
Le 12.12.1988 : 1 bonnet enfant blanc

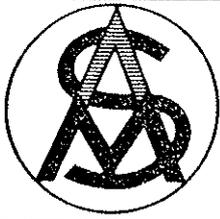
oOo

RECOLTE DE VIN 1988

123 déclarations de récolte de vin ont été déposées en 1988 à la Mairie.
Ont été récoltés :

- 343 hl de Chasselas	- 590 hl de Muscat
- 4881 hl de Sylvaner	- 1983 hl de Tokay
- 3120 hl de Pinot Blanc	- 2652 hl de Gewurztraminer
- 694 hl d'Edelzwicker	- 1551 hl de Pinot Noir
- 4878 hl de Riesling	

Soit au total, un volume de 20.695 hl et par conséquence une moyenne de 85 hl/ha (pour 243 ha de vignes). Rappelons qu'en 1987, le volume récolté était de 21.438 hl pour une superficie de 235 ha, soit une moyenne de 91 hl/ha.



CAISSE DE
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
DU HAUT-RHIN

5, Rue de la Gare

68023 COLMAR CEDEX

Téléphone 89 41 19 00

BOURSES D'ETUDES

Année Scolaire 1988/89

IMPORTANT

Le renouvellement n'étant pas automatique, faire une demande chaque année

QUI PEUT LA DEMANDER ?

Les familles dont les enfants ouvrent droit aux prestations familiales auprès de notre organisme, fréquentant l'enseignement :

- *secondaire,*
- *technique,*
- *agricole,*
- *supérieur.*

concernant : Pourront être examinées, à titre particulier, les demandes

- *les étudiants de plus de 20 ans,*
- *le dernier enfant à charge (non allocataire)*
- *les élèves des classes de perfectionnement.*

QUEL EST SON MONTANT ?

QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT DE LA BOURSE
—→ 1.650	1.780,- Frs
1.651 à 2.060	1.130,- Frs
2.061 à 2.480	780,- Frs
2.481 à 3.020	520,- Frs
3.021 à 4.120	300,- Frs

Le montant de la bourse effectivement versée ne peut cependant pas dépasser celui des frais réels restant à charge, après déduction des bourses accordées par d'autres instances.

.../...

FORMALITES A REMPLIR

- demander un formulaire au Service d'Action Sociale de la Caisse,
- le remplir et le faire compléter au verso par l'établissement fréquenté,
- le retourner à la Caisse avant le 20 FEVRIER 1989.

DEPENSES A FAIRE FIGURER SUR LA DEMANDE

- 1) les frais de pension - demi - pension - d'hébergement
- 2) les frais de déplacement :
 - *car de ramassage scolaire,*
 - *train,*
- 3) les dépenses diverses à savoir :
 - *livres à partir de la seconde,*
 - *frais de scolarité (école privée)*
 - *vêtements de travail, outillage pour l'enseignement technique.*

LES FOURNITURES SCOLAIRES ET ÉQUIPEMENTS POUR LA PRATIQUE DU SPORT SCOLAIRE SONT PRIS EN COMPTE POUR UNE SOMME FORFAITAIRE FIXÉE PAR LA CAISSE.

QUOTIENT FAMILIAL

Il est obtenu en divisant les ressources totales mensuelles de la famille (prestations sociales comprises) par le nombre de personnes présentes au foyer. Pour les exploitants agricoles, les revenus de l'exploitation sont déterminés en admettant que : 3.920,- Frs de revenu cadastral
= 56.459,- Frs de ressources annuelles.

PROGRAMME DES CONSULTATIONS MEDICALES D'APPAREILLAGE

1er semestre 1989

CENTRES	HEURE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<u>STRASBOURG</u> CENTRE REGIONAL D'APPAREILLAGE 36-38, route de Schirmeck MONTAGNE-VERTE. TEL / 88 30 07 86	matin et après-midi	03 - 10 17 - 25 31	07 - 14 22	07 - 14 22	04 - 11 18 - 26	02 - 09 16 - 24 30	06 - 13 20 - 28
<u>MULHOUSE</u> Cité Administrative Caserne Coehorn - Bâtiment C (derrière Caserne des Pompiers) TEL / 89 43 98 00 Poste 1630	matin	04 12 18	01 09 15	01 09 15	05 13 19	03 11 17 31	08 21
<u>COLMAR</u> Cité Administrative Immeuble Tour - Chambre 9 3, rue Fleischhauer TEL / 89 23 99 20 Poste 31 28	matin	13 27	10 24	10 31	14 28	12 26	09 23

PROGRAMME DES CONSULTATIONS MEDICALES D'APPAREILLAGE

1er semestre 1989

LIEUX DES CONSULTATIONS	HEURE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
HAGUENAU Maison des Sports Impasse du Tournoi	Matin	05 - 19	02 - 16	02 - 16	06 - 20	04 - 18	01 - 15
WISSEMBOURG 19, rue de la Pépinière	Après-midi	05	02	02	06	04	01
SARRE UNION Centre socio-culturel 26, rue de Phalsbourg	Matin	24	28	28	25	23	27
SAVERNE Centre socio-culturel 2, rue de la Côte	Après-midi	20	17	17	21	19	16
SELESTAT Ecole PESTALOZZI 14, Blvd du Mal Joffre	Matin	11		08	12	10	14
SCHIRMECK Mairie Rue Principale	Matin	20	17	17	21	19	16
SAINT LOUIS Bibliothèque 68, rue de Mulhouse	Après-midi	12	09	09	13	11	08
ALTKIRCH Halle aux Blés	Après-midi	04	01	01	05	03 - 31	
CERNAY Centre médico-social 5, rue des Fabriques	Après-midi	13	10	10	14	12	09
GUEBWILLER Maison de Retraite "Les Erables" 1, rue Emile de Bary	Après-midi	13	10	10	14	12	09
DOMICILE (INTRANSPORTABLES/MEDECIN)	Matin et Après-midi	06	03	03	07	05	02
DOMICILE (INTRANSPORTABLES/EXPERTS)	Matin et Après-midi	26	23	23	27	25	22